



Ville d'Osny

Procès-verbal du Maire

Jean-Michel LEVESQUE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 février 2012
à 20 heures 30

Chapelle du Château de Grouchy

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FEVREIER 2012**

SOMMAIRE

COMMISSION DES FINANCES :

2012.1 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2012.

**2012.2 FINANCES - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU
COMPTABLE DU TRESOR.**

**2012.3 FINANCES - AVANCES DE SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS.**

**2012.4 FINANCES - OPERATION PLACE DES
IMPRESSIONNISTES - MODIFICATION N° 3 DE
L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE
PAIEMENT.**

**2012.5 FINANCES - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR
LE LOGEMENT FRANCILIEN POUR L'ACQUISITION ET
L'AMELIORATION DE 19 LOGEMENTS PLI.**

**2012.6 SECURITE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
PANNEAUX VITESSE (PIV) PAR LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE.**

**2012.7 BATIMENT - EXTENSION DU FOYER BELLE EPOQUE,
PLACE JEAN JAURES, RUE ARISTIDE BRIAND. DEMANDE
D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA RESERVE
PARLEMENTAIRE**

**2012.8 AFFAIRES GENERALES - DECISIONS DU MAIRE PRISES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

**2012.9 RESSOURCES HUMAINES : SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CREDIT SOCIAL
DES FONCTIONNAIRES, CSF ET LE CREDIT ET SERVICES
ASSOCIES CRESERFI.**

**2012.10 RESSOURCES HUMAINES : REGIME INDEMNITAIRE
FILIERE CULTURELLE.**

2012.11 RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'EMPLOI.

COMMISSION DE L'URBANISME :

2012.12 URBANISME - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP): PRESCRIPTION DE L'ELABORATION ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION.

2012.13 URBANISME - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE).

2012.14 URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS D'AMENAGER POUR L'IMPLANTATION DU MANEGE SITUE AU PARC DE GROUCHY.

2012.15 URBANISME - ZAC DE LA DEMI-LIEUE – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL D'OISE (EPFVO).

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE, CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL :

2012.16 BATIMENTS : EXTENSION DE L'ECOLE CHARCOT - AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE.

2012.17 BATIMENTS : CREATION D'UN LOCAL ASSOCIATIF PLACE JEAN JAURES – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE.

2012.18 BATIMENTS/VOIRIE : PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE 1^{ERE} A 4^{EME} CATEGORIE – PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ESPACES PUBLICS (PAVE) DE LA COMMUNE.

COMMISSION SOCIALE, PETITE ENFANCE ET LOGEMENT :

2012.19 LOGEMENT – LE NUMERO UNIQUE ET LA REFORME DE LA DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – ENGAGEMENT D'ADHESION A LA CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE CONCERNANT LES CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN ILE DE FRANCE.

COMMISSION DE LA VIE CULTURELLE :

2012.20 CULTUREL - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – TARIFS EXCEPTIONNELS.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELEBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 2 février 2012.

Le deux février deux mille douze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt six janvier deux mille douze s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, M. Jean-Claude PINQUET, Mme Nicole SIEPI, Mme Marie-Cécile JOACHIM (à partir de 21h), Mme Jacqueline SEGUIN, Mme Murielle DUFLOS, Mme Chantal DARDELET (à partir de 21h30), M. Gwénolé JOSSE, M. Laurent ACHITE-HENNI, M. Christian GOURMELEN Adjoints, M. Maurice CZARNECKI, M. Bernard VERMANDEL, Mme Maryse GINGUENÉ, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. David AIME, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Jeannine VATIN, M. Marcel LALLIOT, Mme Maryvonne CARPENTIER, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Anne-Claire DEFOSSEZ, Mme Anne MOLLARD MINANGOY, M. Jean-Marc SEGURA, Mme Marie-Thérèse GROSMAITRE, M. Pascal-Eric LALMY, M. Jean PICHON, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean BISEAU	à	M. Jean-Claude PINQUET
M. Maurice DESCAMPS	à	Mme Maryse GINGUENE
M. Jean LABBE	à	M. Jean-Michel LEVESQUE
Mme Laurence TEREFENKO	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Barbara DUMAS	à	Mme Nicole SIEPI
Mlle Audrey TAMBORINI	à	M. David AIME
Mme Marie-Cécile JOACHIM	à	Mme Murielle DUFLOS
Mme Chantal DARDELET	à	Mme Jacqueline SEGUIN

ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie-Cécile JOACHIM : Arrivée à 21h.
Mme Chantal DARDELET : Arrivée à 21h30.

ABSENT :

M. Mouhamadou Mustapha SECK

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Christian GOURMELEN

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux collègues du conseil municipal des jeunes et il les remercie d'assister à cette séance du conseil municipal. Il excuse pour leur retard Mme Marie-Cécile JOACHIM adjointe au social et Mme Virginie Tinland directrice de cabinet qui se sont rendues à l'espace François Villon, où sont accueillis des sans abri dans le cadre du plan grand froid. En effet, alerté hier matin par la Préfecture, il a décidé de mettre rapidement ce local à leur disposition. Il remercie publiquement tous les services qui se sont mobilisés pour rendre cet espace adapté à l'hébergement. Il a fallu poser une douche, augmenter le volume d'eau chaude, prendre des contacts avec le fournisseur de repas scolaires qui a répondu présent immédiatement. Ces services ont travaillé avec réactivité et une très grande disponibilité, jusqu'à vingt-trois heures hier soir pour certains. Il précise que ce soir Mme Marie-Cécile Joachim est encore sur les lieux, accompagnée de Mme Virginie Tinland et du personnel du service social. Il souligne également que les associations qui utilisent régulièrement l'espace François Villon ont été informées de l'indisponibilité de l'équipement et elles s'associent pleinement à cette démarche. Tout a été fait cependant pour qu'elles puissent poursuivre leur activité et elles ont été réparties provisoirement dans d'autres locaux. M. le Maire annonce qu'une visite du Préfet est prévue ce soir sur l'espace François Villon et qu'un article est paru dans le Parisien de ce matin. Trois villes dans le Val d'Oise se sont mobilisées très rapidement dont Osny.

M. le Maire demande ensuite à M. Pinquet de procéder à l'appel des membres du conseil municipal.

M. Pinquet procède à l'appel. M. Christian Gourmelen est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire informe qu'avant d'entamer l'ordre du jour de la séance du conseil municipal, il y a trois procès-verbaux de conseil municipal à adopter : celui du 23 septembre porté le 31 janvier, puis ceux des 15 et 29 octobre 2011. Il précise qu'il y a du retard pour ces procès-verbaux et qu'il comprendrait si certains souhaitaient les relire avant de les adopter. M. Lalmy signale qu'il n'a pas reçu le procès-verbal du 23 septembre 2011. M. le Maire propose donc de reporter l'adoption du procès-verbal du 23 septembre au prochain conseil municipal. En ce qui concerne les procès-verbaux du 15 et du 29 octobre, il rappelle que ce sont deux conseils un peu spéciaux puisqu'ils portaient sur l'élection du Maire et des membres des différentes commissions municipales et organismes extérieurs. Les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 15 et 29 octobre 2011 sont adoptés à l'unanimité. M. le Maire cède ensuite la parole à M. David AIME, Délégué aux finances pour le premier point de l'ordre du jour, le budget primitif 2012.



2012.1 FINANCES BUDGET PRIMITIF 2012

Rapporteur : M. AIME

M. Aimé indique que le budget s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement ainsi qu'il suit : Dépenses et recettes de fonctionnement : 19 992 500€. Dépenses et recettes d'investissement : 10 223 930€. Le document budgétaire est joint en annexe. Pour une meilleure compréhension du budget, il propose une présentation d'un document Power-Point qui se découpe comme suit :

Dans un premier temps, les grands équilibres budgétaires, ensuite une présentation du budget et des dépenses réelles, puis une présentation de la section de fonctionnement avec les dépenses et recettes, une présentation de la section d'investissement, dépenses et recettes également et un état de la dette. Pour les tableaux récapitulatifs des équilibres budgétaires, on note donc en recettes de fonctionnement 19 992 500€. Le total des opérations réelles 9 373 930€, et en écriture d'ordre 850 000€, ce qui fait un total de 10 223 930 € ce qui fait donc un total en opérations réelles est de 29 366 430 €, les écritures d'ordre de 850 000 € et donc un total de 30 216 430 €. Au niveau des dépenses, en fonctionnement nous avons en opérations réelles 19 992 500€, en investissement 10 223 930€ ce qui fait un total de 29 366 430€, des écritures d'ordre pour 850 000€ soit un total en fonctionnement de 19 992 500€ et en investissement de 10 223 930 € et donc un total général de 30 216 430€. L'équilibre entre les dépenses et recettes est donc total. La présentation suivante porte également sur les opérations réelles et donc, ne tient pas compte des écritures d'ordre. Pour ce qui est du budget, le budget primitif 2012 est proposé pour un montant global de 29 336 430€, la section de fonctionnement représente 65% du budget total, soit 19 142 500€ et la section d'investissement représente 35% du budget total, soit 10 223 930€. Pour la section de fonctionnement, la part la plus importante, à savoir les charges de personnel, représente 57% pour 10 974 786€, les charges à caractère général représentent 6 638 226 € soit 35% et les autres charges de gestion courante 1 123 968€ soit 6%. A noter également des charges financières qui représentent 2%, soit 373 000€. Le total de ces dépenses de fonctionnement se monte à 19 142 500€ et elles sont en progression de 1,94% par rapport à l'an passé. Il rappelle que l'année dernière l'augmentation avait été de 1,59%. Pour cette année, cela fait une augmentation totale de 363 729€. Le ratio des dépenses réelles de fonctionnement sur la population est égal à 1 176€ soit un ratio quasi égal à celui de la moyenne nationale qui est à 1 145€. Il rappelle que dans la rubrique « Autres » se retrouve le regroupement des dépenses exceptionnelles et des dépenses imprévues. Les charges à caractère général chapitre 11, s'élèvent à un montant de 6 638 226€. Elles évoluent de 4,43% cette année contre 4,51% l'année dernière, ce qui fait une augmentation de 281 886€. Ce chapitre englobe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'exploitation des services et d'équipements mis à disposition de la population.

Les évolutions concernent principalement les rubriques suivantes : Achats d'études, prestations de services pour 831 122 € : on y retrouve à l'intérieur des crédits supplémentaires notamment pour les nouveaux projets en direction des jeunes adultes et des familles, des actions dans le cadre de la gestion urbaine de proximité avec un supplément de 25 000€, la réservation de 4 berceaux à la crèche de Boissy pour 16 500€, la mise en place de tickets restaurant au profit du personnel pour 34 500€. Le poste électricité et énergie qui s'élève à 255 000€, est par contre en diminution en raison du transfert de la compétence éclairage public à la communauté d'agglomération. Les autres fournitures s'élèvent à 124 017€, les autres matériels à 187 009€ avec notamment des achats supplémentaires pour les travaux qui sont réalisés en régies.

Les contrats et prestations de services s'élèvent à 2 962 616€. Les augmentations proviennent notamment :

- des dépenses de collecte et traitement des ordures ménagères avec une hausse de 36 000€. La dépense totale des ordures ménagères est de 1 568 136€. Dans le cadre du groupement de commandes intervenu entre les communes de Pontoise, Saint-Ouen et Osny conformément à la délibération de 2011, une convention de pacte financier a été arrêtée et un remboursement devrait revenir à la commune.

- de la restauration scolaire avec un complément de 30 000€ du fait de la révision du marché et des prévisions de progression des effectifs.

- de la poursuite de l'étude des taxes de publicité ainsi que du règlement de publicité pour 15 600€.

Ensuite, l'entretien et la réparation des bâtiments s'élève à 84 000€ : l'augmentation de ce poste s'explique notamment en prévision du nettoyage des gouttières de divers bâtiments.

L'entretien et la réparation des voies et réseaux s'élève à 212 000€ : ce poste diminue en raison du transfert de la compétence électricité à la CACP. Par voie de conséquence, l'attribution de la compensation de la CACP est également en baisse.

L'entretien et la réparation du matériel roulant : 28 700€ ce poste est également en baisse du fait de la diminution d'interventions des entreprises au profit de travaux qui sont plutôt réalisés en régie.

La documentation générale et technique s'élève à 44 590€ et l'augmentation de ce poste s'explique notamment par des crédits supplémentaires dont 3 000€ pour la création d'un espace de convivialité au quartier de la Viosne.

Ensuite, il y a des versements à des organismes de formations pour 80 600€. Ce poste est en baisse. L'année passée, la hausse était exceptionnelle du fait du renouvellement des formations de conduites d'engins et des formations spécifiques pour les permis des chauffeurs de cars.

Les publications s'élèvent à 102 000€ : des crédits supplémentaires ont été inscrits pour l'amélioration de la communication grâce à une plus grande fréquence des publications.

Les frais de personnel, s'élèvent à 10 974 786€ : ils évoluent de 0,86% contre 1,45% l'année dernière, soit une augmentation sur l'année de 94 065€. La commune poursuit sa politique de maîtrise budgétaire engagée ces dernières années grâce à une meilleure adaptation des postes aux besoins. La rémunération du personnel titulaire s'élève à 3 989 172€, et celle du personnel non titulaire à

2 011 911€. Il est prévu des départs en retraite ou des mutations qui sont remplacés par du personnel ayant moins d'ancienneté ou des missions assurées grâce au redéploiement d'agents. Concernant les nouvelles structures municipales, le recrutement pour la médiathèque a commencé en 2011 et se poursuit en 2012 avec trois agents.

Les autres charges de gestion courante se montent à 1 123 968€ : elles diminuent de 0,46% par rapport au budget primitif 2011 soit une baisse de 52 226€. Les variations portent principalement sur les postes que l'on retrouve page 17 et 18 du document annexé, notamment les indemnités des élus qui diminuent de 16% du fait de la non-éligibilité de la commune à la DSU, les contributions aux organismes pour 502 428€. A titre d'information ce poste enregistre la contribution au SDIS qui est en légère hausse, les subventions aux communes membres du GFP, le groupement à fiscalité propre, en fait la CACP, qui s'élèvent à 40 000€. Il s'agit de la participation de la commune aux frais de scolarité d'enfants fréquentant les établissements hors Osny, conformément à la convention d'accueil réciproque d'enfants dans les écoles publiques primaires des communes membres de la CACP.

Les charges diverses de gestion courante sont inscrites pour 30 058€. A titre d'information, ce poste enregistre diverses cotisations notamment celle de la mission locale pour 18 468€.

Ensuite, les subventions de fonctionnement versées, à la caisse des écoles pour 44 000€ montant à l'identique de 2011 et au CCAS pour 75 000€. Cette subvention progresse de 21% notamment en raison de l'augmentation des secours financiers et des prises en charge des familles.

Les subventions de fonctionnement versées aux associations s'élèvent à 166 950€, à l'identique de 2011. En 2011, il avait été attribué une subvention exceptionnelle pour la manifestation « les Chouans » pour 2 000€. Quant aux actions menées dans le cadre de la vie des quartiers, elles feront l'objet d'une participation financière sous forme de subvention ou d'un paiement sur facture selon les projets (poste 6042 en forte augmentation par rapport à l'année passée du fait des aides aux associations sous cette forme). Enfin une provision est inscrite pour subventionner diverses actions sociales telles que les formations envers le personnel pour 2 000€ en 2012.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, le poste principal à savoir les impôts et taxes s'élève à 14 677 572€. Il représente 73%. Les dotations, subventions et participations représentent 18% soit 3 529 531€. Les ventes de produits et prestations de services s'élèvent à 1 493 797€ soit 7%. Ces recettes de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 19 992 500€. Elles évoluent de 1,70% par rapport à 2011 contre 0,42% l'année passée ce qui fait un complément de 333 739€. Le ratio des recettes réelles de fonctionnement sur la population est égal à 1 228 € soit un ratio plus faible que celui de la moyenne nationale qui est à 1 248€. Les ventes de produits et prestations diverses, c'est à dire l'ensemble des recettes de la commune, issues de la facturation des services publics, s'élèvent à 1 493 797€, ce qui fait une progression de 6,18% contre 6,64% l'année dernière soit une augmentation de 86 940€. Les redevances des crèches, des haltes-garderies et autres redevances sociales s'élèvent à 241 000€ et cette progression est

estimée à 12,5% du fait du recrutement d'assistantes maternelles en crèche familiale qui induit une augmentation des redevances. La redevance de la restauration, des centres de loisirs et autres activités du périscolaire s'élève quant à elle à 1 050 800€ et la progression s'explique en raison de l'accroissement des effectifs.

Les impôts et taxes sont proposés pour 14 677 572€. Ils évoluent de 2,65% par rapport au budget 2011 ce qui fait une augmentation de 379 585€. Les principaux produits sont :

- les impôts locaux pour 10 440 000€. Cette prévision correspond à une estimation fondée sur l'actualisation des bases fiscales locales bénéficiant d'une revalorisation forfaitaire de 1,8% dans le cadre de la loi de finances 2012 et d'une progression physique selon les éléments connus de nouvelles constructions. On rappelle également que les bases des produits locaux seront transmises courant mars pour un vote au conseil municipal du 23 mars 2012.

- l'attribution de compensation de la CACP s'élève à 1 468 606€, et le transfert de compétence de l'éclairage public à la CACP induit une réduction d'un montant de 139 481€ par rapport à l'année 2011.

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 1 571 136€ : elle finance les dépenses de collecte et traitement des ordures ménagères et la prévision est inscrite à l'identique des budgets des dépenses qui progressent globalement de 4,39% par rapport au budget 2011. Les bases des produits de la TEOM seront transmises courant mars pour un vote au conseil municipal du 23 mars 2012.

- la taxe sur l'électricité s'élève à 320 000€ un supplément de taxe est escompté en raison du nouveau dispositif voté par le conseil municipal en 2011.

- la taxe sur les pylônes électriques s'élève à 81 000€.

Pour mémoire, l'imposition forfaitaire par pylône est révisée chaque année par arrêté.

- la taxe sur la publicité s'élève à 51 000€. L'étude de la taxe locale se poursuit en 2012 et de nouvelles recettes sont attendues.

- enfin la taxe additionnelle aux droits de mutation s'élève à 740 000€. Les taxes additionnelles sont prévues en 2012 avec une progression de 15% par rapport au budget 2011. La prévision a pris en compte la forte hausse des versements reçus au cours de l'année 2011.

Pour les dotations, subventions et participations, contrairement aux autres recettes, elles sont proposées pour 3 529 531€ soit une diminution de 2,67% (96 645€). La principale recette, dans ce chapitre, c'est la dotation forfaitaire : elle s'élève à 2 722 156€. Elle est prévue avec une légère diminution par rapport à l'année précédente ; le montant effectif sera communiqué par les services de l'Etat courant avril 2012.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). La commune n'est plus éligible à cette dotation ce qui fait un ratio de DGF par population pour la commune de 167€ contre la moyenne de la strate qui est de 250€. Il est prévu également une participation de l'Etat pour 21 200€ aux actions de la Vie des Quartiers. Pour mémoire, de 2009 à 2011, la commune a perçu de l'Etat une dotation exceptionnelle passeports et cartes d'identité selon le dispositif institué par la loi de finances rectificative de 2008.

La participation du département est de 206 175€. La diminution résulte notamment de la fin du contrat CIVIQ (financement des actions organisées dans le cadre de la Vie des Quartiers).

Les participations des communes membres du Groupement à fiscalité propre et autres communes s'élève à 18 000€ : c'est la participation des communes aux frais de scolarité d'enfants fréquentant les établissements d'Osny conformément à la convention d'accueil réciproque d'enfants dans les écoles publiques primaires des communes membres de la CACP signée en 2011.

Les participations du groupement à fiscalité propre de rattachement sont de 20 000€ : c'est la participation de la CACP au fonctionnement de l'école de musique. La participation d'autres organismes s'élève à 441 500€ et ce compte enregistre principalement les versements de la caisse d'allocations familiales. Les autres produits de gestion courante sont inscrits pour 169 600€ et cette rubrique enregistre principalement les loyers d'immeubles communaux qui progressent selon l'indice INSEE.

Pour la section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 9 635 430€, ce qui représente 95%, le remboursement d'emprunt est estimé à 538 500€ soit 5%, et le poste dépenses imprévues est estimé à 50 000€. Les dépenses d'investissements sont donc proposées pour un montant de 10 223 930€. Elles présentent une augmentation de 2,4% par rapport à 2011 soit un montant de 239 623€. Le ratio de l'effort d'équipement brut sur la population pour la commune est de 592€ et la moyenne de la strate est de 527€.

Les dépenses d'équipement totalisent 10 223 930€ avec une ventilation suivante :

- des immobilisations incorporelles pour 111 500€ notamment des logiciels,
- des subventions d'équilibre versées pour 220 000€, des immobilisations corporelles pour 1 278 430€,
- des travaux en cours pour 4 801 500€,
- et l'opération Place des Impressionnistes pour 3 224 000€.

Dans les immobilisations incorporelles c'est les 111 500€ pour d'une part la révision du PLU (13 000€) du fait d'études complémentaires relatives à la faisabilité de projets communaux avec notamment l'étude relative à la requalification de l'entrée de ville depuis la sortie 12 de l'A15 et d'autre part l'acquisition et les évolutions de logiciels pour 98 500€.

Les subventions d'équipements versées s'élèvent à 220 000€ : c'est la convention de participation financière avec Emmaüs Habitat pour la réalisation d'aménagement des espaces extérieurs.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 1 278 430€.

- on y retrouve des terrains pour 540 000€ dont la provision pour l'opération d'aménagement et délégation du droit de préemption pour les fonds de commerce pour 500 000€ et la provision de 40 000€ pour l'acquisition de l'arborétum du domaine de Busagny bordant la rue Pasteur qui servira à terme à la création d'un parking public.

- le matériel de transport pour 96 000€ avec le renouvellement du parc et l'acquisition de cinq véhicules dont deux électriques affectés à la Police Municipale et à l'appariteur.

Dans le matériel et outillage techniques, on retrouve :

- le matériel de bureau et informatique pour 63 000€ avec le renouvellement du matériel informatique et l'installation de postes informatiques pour le personnel de la médiathèque.

- le mobilier pour 103 060€ avec l'ouverture du dortoir et du cabinet médical Charcot et divers achats notamment dans les crèches, écoles, centre de Loisirs.

- Les autres acquisitions s'élèvent à 395 370€ : il s'agit principalement du fonds documentaire de la médiathèque, opération débutée en 2011 et qui se terminera en 2014.

Les travaux en cours totalisent des propositions pour 4 801 500€ dont les constructions pour 3 172 000€, des installations, matériel et outillage pour 1 579 500€. Les principaux travaux, secteur par secteur, sont les suivants :

- Patrimoine communal bâti : l'inscription budgétaire est de 2 462 000€ dont 882 000€ consacrés aux écoles.

Les principaux travaux sont, pour l'Hôtel de Ville, la première tranche de remplacement des menuiseries extérieures au niveau de la façade est, côté jardins à la Française pour 220 000€ et le remplacement de l'autocom pour 130 000€. Au niveau du centre technique municipal, la mise en place d'une serre froide de 100m² pour 42 000€. Des études sont programmées, notamment l'étude d'aménagement de l'îlot Saint-Exupéry et de la Maison de quartier de la résidence de la Viosne. Dans les travaux dans les écoles, il y a l'école Charcot avec la création d'un nouveau dortoir pour 740 000€ et divers travaux notamment la mise en place d'un abri maçonné à l'école les Vignes, la création d'un local pour le personnel d'entretien ainsi que la modification de sanitaires à l'école la Ravinière. Dans les logements, principalement le ravalement des logements de l'école Paul Roth. Au niveau des bâtiments culturels et associatifs, l'extension du foyer de la Belle Epoque pour 330 000€ et divers travaux avec notamment le remplacement de l'alarme du Forum. A la Maison de quartier de la Ravinière il est prévu l'extension de l'équipement avec la création d'une nouvelle salle pour 120 000€. Le programme 2012 des travaux d'accessibilité des bâtiments publics a été fixé à 398 000€ : mise aux normes incendies et signalétiques pour tous les bâtiments et aménagement technique de divers bâtiments pour les personnes à mobilité réduite (sanitaires, bloc portes, douches et mains courantes).

En ce qui concerne la voirie, il est prévu au budget 1 535 000€ notamment la rue Pissaro avec la requalification pour 590 000€ ; au Fonds de Chars, la réfection partielle de la chaussée et des trottoirs ; la rue de Montgeroult avec la réfection du tronçon entre les rues de Génicourt et Livilliers et le trottoir à l'angle de la route d'Ennery du côté des vignes ; Chaussée Jules César, la réfection du tronçon entre le giratoire et le parking du collège ; la création de 9 places de stationnement rue des commerces divers aménagements de sécurité et de réfection de voies ; le réaménagement de la cour de l'école Paul Roth pour 300 000€ et des provisions pour réparation de clôtures, pare-ballons, aux abords des écoles pour 20 000€.

97 000€ sont prévus pour les espaces extérieurs avec notamment le déboisement du parc des noirs marais pour créer la mise en lumière des mares en vue de l'amélioration du milieu naturel, l'installation de regards de comptages et disconnecteur CYO dans divers sites, la création d'un arrosage automatique au rond point de la Clinique Sainte-Marie dans le cadre de la gestion de l'eau et l'installation de jardinières sur le terre plein central rue Pasteur.

Dans les autres secteurs, on retrouve le PAE du quartier Sainte-Marie et du secteur des rues William Thornley et de l'Abbé Léonard

avec une provision de 210 000€ et en environnement, il est prévu un bilan carbone dans le cadre de l'Agenda 21 pour 50 000€ sachant que l'Adème octroie une subvention à hauteur de 50%.

Dans les équipements sports et jeunesse, il y a une inscription au budget de 411 500€ avec les principaux travaux suivants : le Stade Christian Léon avec la réfection de la piste d'athlétisme pour 115 000€, la régénération des sols de courts de tennis couverts, la clôture ouest du Stade Christian Léon et rue de Livilliers, la réalisation d'un cheminement et d'une dalle permettant l'accueil d'une tribune de 70 places provenant du stade des Maradas, récupérée auprès de la CACP, des travaux dans divers sites dont la réhabilitation de l'éclairage du terrain du bicross.

Pour l'opération de la Place des Impressionnistes, le coût total de l'opération s'élève à 13 258 700€ de 2010 à 2014, conformément aux APCP. L'inscription budgétaire au BP 2012 s'élève à 3 224 000€. La médiathèque s'élève à 1 730 000€, la Maison de l'enfance à 689 000€, le transfert de la poste 569 000€, l'aménagement de la Place 180 000€, et l'étude sur la Maison des Associations 56 000€. Cette opération est financée par les partenaires institutionnels, l'Etat au niveau de la DRAC, le Conseil Général, la Région, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour les recettes d'investissement, elles sont ventilées comme suit : un montant d'emprunt qui s'élève à 5 715 118€ (57%), les subventions à recevoir pour 1 886 712€ (18%), les cessions pour 1 020 000€ (10%), différentes dotations et fonds divers pour 750 000€ (7%), ce qui dégage un autofinancement de 850 000€ soit 8%.

En terme de subventions d'investissement, les principales subventions concernent des subventions de l'Etat pour 528 000€, dans le cadre des travaux de construction de la Médiathèque, (DRAC) et de l'extension de la Maison de Quartier de la Ravinière. Des subventions de la Région pour 145 000€ pour la Médiathèque et la création de parking avec la convention régionale de renouvellement urbain. Des subventions du Département pour 180 864€ au travers de la Médiathèque et de l'école Charcot et 722 869€ de la CACP pour l'opération de la Place des Impressionnistes et l'école Charcot.

Les participations provenant des PAE s'élèvent à 299 979€ pour secteur des rues William Thornley et de l'Abbé Léonard (opération Aqua Verde) et pour le quartier Sainte-Marie (Clinique de soins et résidence services). Pour ces trois opérations, il s'agit du dernier versement.

Les dotations, fonds divers et réserves sont inscrits pour 750 000€ avec le FCTVA pour 600 000€ (cette prévision est calculée sur la base des mandatements de l'année N-1 donc 2011) et la taxe d'aménagement, l'ancienne taxe locale d'équipement, pour 150 000€.

Les produits de cessions s'élèvent à 1 020 000€ et elles concernent notamment les ventes de terrains rue de Cergy, rue de Marines, rue de Gency et le pavillon rue de l'Abbé Léonard.

L'emprunt, lui, s'élève à 5 715 718€ pour le financement, notamment, des travaux de l'opération de la Place des Impressionnistes. Les emprunts seront levés selon l'état d'avancement des travaux. L'autofinancement dégagé est donc de 850 000€ : le virement de la

section de fonctionnement à la section d'investissement est de 300 000€, à l'identique de l'année 2011, et les dotations aux amortissements et provisions sont estimées à 550 000€.

Pour l'état de la dette, le montant de l'annuité est estimé à 899 390€, des intérêts qui s'élèvent à 362 705€, un amortissement de 536 685€. L'encours au 1^{er} janvier s'élèverait à 8 731 383€; la population est de 16 279 habitants, ce qui fait un encours par habitant de 536€ contre la moyenne nationale qui s'élève à 1050€. Le montant de l'annuité par habitant est de 55€ contre la moyenne nationale de 128€. Les annuités de 2012 sont inscrites pour un montant légèrement supérieur à celui de 2011. La somme est calculée en fonction de l'encours existant et de la simulation de réalisation des emprunts au cours de l'année 2012.

M. Aimé conclut en indiquant que cette présentation a reçu l'avis favorable de la commission des finances du 28 janvier 2012.

M. le Maire remercie et félicite M. le Délégué aux finances pour le travail qui a été fait en collaboration avec les services et demande s'il y a des questions ou des informations. Il donne la parole à Mme Defossez.

Mme Defossez : « Je réitère en ce premier conseil de 2012 tous mes vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'aux personnes du public qui font l'honneur d'assister à ce conseil et aux membres du conseil municipal des jeunes. Ces vœux s'adressent également à l'ensemble des agents de la commune. J'ai une pensée particulière pour celles et ceux du personnel de la ville qui souffrent de maladies graves. Je leur souhaite de retrouver très rapidement une meilleure santé. Je présente également mes vœux à tous les Osnysois et à leur famille. Que cette année leur apporte joie et sérénité, santé et espoir de changement pour une France plus juste. Je pense aussi aux jeunes élus du conseil municipal des jeunes : le budget qui vient d'être présenté va être difficile à suivre car vous n'avez pas l'habitude de la vie d'une commune. Le budget 2012 est sans surprise, à peu près le même que l'an dernier sauf pour la structure des recettes d'investissements. Le même en volume et en répartition, ce qui n'est pas une surprise puisque même avec le changement de Maire, la majorité reste la même et son projet, sa politique aussi. Je peux reprendre mon intervention à l'identique du conseil de l'an dernier du 10 février, mais je rassure tout le monde, je ne le ferai pas. J'invite l'assemblée cependant à la relire car elle reste parfaitement d'actualité et, à défaut de refaire la même intervention, je referai des propositions qui ont déjà été soumises il y a un an. Je demande à ce qu'elles soient examinées de manière plus favorable. Je propose donc l'analyse de ce budget d'une part en référence aux orientations annoncées lors du débat d'orientation budgétaire, en décembre dernier et d'autre part, à la lumière des évolutions de notre environnement économique et social.

Trois orientations ont été proposées, la première était d'augmenter les recettes de fonctionnement grâce au développement du secteur économique et résidentiel, ce qui en français courant veut dire, percevoir plus d'impôts, de taxes et de recettes de prestations de services ou, dit encore autrement, faire payer un peu plus les contribuables et les usagers. Cela se voit dans la traduction du budget puisque les recettes de fonctionnement provenant des impôts

et taxes et de la vente de prestations augmentent respectivement de 2,65 et de 6,1% par rapport à l'an dernier. Les Osnysois sont donc toujours plus mis à contribution pour financer le budget de la ville par l'impôt et par le prix qu'ils payent pour les services publics. En 2008, au début de ce mandat, les impôts et taxes représentaient 69% des recettes de fonctionnement. Actuellement, ils en représentent 74%. Une partie de cette augmentation est liée à l'augmentation de la population, mais celle-ci n'explique pas tout et chacun s'en rend compte en lisant sa feuille d'impôt ou sa facture de cantine. Pour la cinquième fois, je proposerai un amendement augmentant les abattements sur la taxe d'habitation et demanderai dès à présent puisque cela ne fait pas l'objet d'une délibération à ce conseil mais probablement au prochain ou au suivant, de ne pas augmenter et de maintenir les tarifs des prestations des services publics. Alors que les usagers et les contribuables payent davantage, l'Etat dans un même temps, continue de se désengager des politiques publiques locales, sans parler des autres politiques dont il se désengage comme l'emploi ou la santé mais c'est un autre débat qui ne se passera pas ici. Au budget 2008, les compensations de l'Etat représentaient 16% des recettes de fonctionnement et aujourd'hui cela ne représente que 14%. Ces dotations ne diminuent pas seulement en pourcentage du budget mais aussi en valeur absolue, compte-tenu de l'inflation entre 1,5 et 2% par an. C'est donc beaucoup moins d'argent que l'Etat verse à la collectivité pour financer des politiques publiques indispensables. L'Etat malheureusement n'est pas le seul à se désengager ; le Département aussi contribuera pour 15% de moins au budget de fonctionnement par rapport à 2011, avec notamment le non-renouvellement du contrat Civiq qui permettait d'intervenir dans nos quartiers en difficulté. La situation financière du Département n'est pas bonne et très largement parce que l'Etat lui a transféré des compétences sans les compensations financières prévues par la loi. Ce n'est pas de quelques dizaines ou centaines de millions d'euros dont il est question, ce sont quatre cent douze millions d'euros que l'Etat doit au Département, ce qui est presque la moitié du budget de fonctionnement du département. Le problème, c'est qu'en plus de cette situation, dramatique il faut bien le dire, c'est que les décisions départementales aggravent encore ces choses avec moins d'actions de solidarité et moins d'actions dans les territoires. Il y a donc une structure des recettes de fonctionnement qui pèse de plus en plus lourd pour les Osnysois. En matière de dépenses, et j'en viens au second débat lors des orientations budgétaires, il était envisagé de contenir les dépenses de fonctionnement en veillant à la maîtrise des charges à caractère général et des charges de personnel. Comme indiqué dans la présentation, les dépenses de fonctionnement réelles, telles qu'elles sont inscrites, n'augmentent que très légèrement : 1,9% par rapport à l'an dernier, sachant que l'inflation varie chaque année entre 1,5 et 1,8 cela équivaut à un budget presque à l'identique en terme de capacité à faire en matière de pouvoir d'achat. Si l'on regarde dans le détail le poste de dépenses du personnel, il augmente toujours et est en hausse. C'est le plus gros poste de dépenses en fonctionnement, 57%, nous restons au-dessus des dépenses moyennes des villes de même strate tout en commençant à s'en rapprocher. Maintenant, quand on regarde les charges à caractère général soit 35% des dépenses de

fonctionnement, elles progressent quant à elles de 4,44%, à peu près autant que l'année dernière. Ce sont toutes les dépenses qui sont nécessaires au fonctionnement et qui servent à l'exploitation des services et équipements ; c'est un poste qui a également été souhaité ne pas être augmenté. Vous y parvenez parce que certaines dépenses, les dépenses d'énergie en particulier, sont inférieures à celles de l'an dernier du fait du transfert de compétence de l'éclairage public à la Communauté d'Agglomération. Ceci permet de financer quelques projets, comme la réservation de quatre berceaux à la crèche de Boissy, ce qui est une bonne chose mais qui ne résout pas tous les problèmes de garde d'enfants mais cela y contribue et la mise en place de tickets restaurant pour le personnel de la ville, qui est une bonne chose car cela veut dire plus de pouvoir d'achat pour ce personnel. A une époque où beaucoup de choses augmentent, ce n'est pas négligeable, ces actions sont utiles et les dépenses correspondantes sont justifiées. En revanche, cela est beaucoup moins convaincant lorsqu'on annonce une hausse de 61,9% des dépenses de publications pour l'amélioration de la communication grâce à une plus grande fréquence des publications. De quelle publication ? Une plus grande fréquence du bulletin municipal ? Des numéros spéciaux ? Ou une nouvelle publication ? Nous sommes encore à deux ans des élections municipales, donc pas encore en période pré-électorale qui fixe des règles précises en matière de communication et notamment en matière d'égalité de traitement des candidats, mais l'impression est donnée d'entrer déjà en campagne, ce qui peut devenir un problème en soit si les moyens publics étaient utilisés à des fins partisans ou de promotions de votre bilan. Je serai très vigilante sur ce point, et ce ne sera pas les seuls. Vous pouvez compter sur nous. Et dans un souci d'amélioration de la communication envers les Osnysois, souci que nous partageons également, nous proposons d'utiliser davantage le site internet de la ville en y affichant les ordres du jour des conseils municipaux, les procès-verbaux des conseils et comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises, pourquoi pas, en retransmettant les conseils en ligne comme de plus en plus de villes plus petites qu'Osny le font depuis longtemps. Dans le projet de fonctionnement, il est proposé une diminution des autres charges de gestion courante dans lesquelles figurent les subventions. Je regrette qu'il n'ait pas été réintroduit dans ce volet du budget, pas plus d'ailleurs qu'en 2011, une action qui avait été financée en 2010 en faveur de l'habitat, pour les familles modestes. C'est une action qui va être d'autant plus utile que la mixité sociale diminue à Osny, je ferai là aussi d'ailleurs une proposition en ce sens sous forme d'amendement pour la cinquième année consécutive. Contrairement à ce que dit M. le rapporteur dans son exposé, les subventions de fonctionnement aux associations diminuent car en consultant le document page 18, je constate qu'entre 2011 et 2012 les subventions aux associations baissent de 6 829€ soit moins 4%. Même si on retire la subvention exceptionnelle de 2 000€ pour la fête des Chouans, la baisse est encore de 2,7%. Depuis le début de ce mandat, les subventions aux associations ont diminué de 26,8%, moins 61 210€ c'est à dire le quart des subventions de 2008. Je pose la question de savoir si les associations ont démérité ou si elles ne font pas bien leur travail. Je ne le pense pas et on ne peut trouver aucune justification à ce mauvais traitement. On va me répondre

comme tous les ans que s'il y a des besoins, on y répond. Ce n'est pas toujours le discours que tiennent les responsables d'associations et je ne sais pas très bien comment ils peuvent financer les initiatives nouvelles. On va encore me dire qu'il n'y a pas que les aides financières. Cela est vrai mais en 2008, c'était déjà le cas. On peut toujours affirmer que l'on fait plus et que nos propres chiffres le démentent. Je suis restée perplexe à la relecture du discours des vœux de M. Levesque lorsqu'il a dit : « le soutien aux associations n'est pas uniquement la mise à disposition de locaux, c'est également un soutien à leur fonctionnement qui, hors des traditionnelles subventions, a augmenté de 23% sur ces cinq dernières années. Je me demande en dehors de la mise à disposition des locaux et en dehors des subventions qui ont baissé de 27%, ce qui a augmenté ? Sûrement la difficulté des associations à mener à bien leurs activités dans de bonnes conditions. Quant à la caisse des écoles, sa subvention est reconduite à l'identique depuis 2008 malgré une hausse des effectifs scolaires pour la période. S'il manque du matériel, c'est les parents qui seront mis à contribution. Seul le CCAS voit sa subvention augmenter, ce qui est une bonne et une mauvaise chose. Une bonne chose car il pourra mieux aider les personnes et les familles les plus en difficulté, celles qui souffrent le plus de la politique d'austérité qui est produite par le gouvernement et des hausses des tarifs des produits et services de première nécessité, le gaz, les transports publics, les mutuelles, etc... C'est aussi une mauvaise chose car cela indique que dans notre ville, une part croissante de nos concitoyens a du mal à assurer sa survie quotidienne. Voilà plusieurs années que nous tirons la sonnette d'alarme car les chiffres du chômage et de la précarité sur Osny sont inquiétants. On peut se voiler la face mais il arrive un moment où la réalité nous rattrape. Nous proposerons donc trois amendements visant à rétablir un niveau de subvention décent pour les associations, à renforcer la politique d'habitat pour renforcer la mixité sociale et à renforcer la politique locale en faveur de l'emploi. Vous connaissez ces amendements, nous les avons proposés l'an dernier au moment du vote du budget et vous les avez rejetés. Nous les re-proposons à nouveau car les raisons qui les sous-tendaient il y a un an sont plus que jamais d'actualité et peut-être, y accorderez-vous une attention plus favorable à l'heure où l'Etat et le Conseil Général se désengagent de ces politiques pourtant prioritaires.

Votre troisième orientation pour le budget 2012 était de limiter le recours à l'emprunt. Les investissements sont financés, je le rappelle pour le public, par l'emprunt, par les subventions d'équipement versées par les autres communes, collectivités ou l'Etat, par les cessions que peut faire la ville de terrains ou de bâtiments, et par l'autofinancement, c'est à dire ce qui peut être dégagé sur la section de fonctionnement. Il n'y a pas grand chose de nouveau à dire sur les dépenses d'investissement dans la mesure où le budget d'investissement en dépenses ressemble, à peu de chose près, à celui de 2011. Vous êtes sur la poursuite des mêmes opérations et nous ne pouvons que le regretter mais nous ne nous attarderons pas là-dessus, sur le fait qu'il ait fallu attendre si longtemps pour avoir un certain nombre d'équipements structurants, d'autant que ces opérations vont être réalisées à un moment où le crédit devient de plus en plus rare et plus cher. J'ai une interrogation sur la pertinence de prévoir un parking à la place de l'arborétum de Busigny. En

revanche, la structure des recettes d'investissement évolue sensiblement. Les subventions d'investissement passent de 28% à 18% donc une baisse de 10%, les produits de cession passent de 17 à 10% et l'autofinancement perd un point, passant de 9 à 8%. Le recours à l'emprunt pour financer les investissements est bien plus important puisqu'on passe de 39% des recettes en 2011 à 57%, ce qui n'est pas exactement limiter le recours à l'emprunt. Vous devez penser que nous devrions être contents car nous trouvons que vous n'empruntiez pas assez. Mais c'était il y a trois, quatre ans quand la situation économique n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui car encore faut-il investir et trouver les financements correspondants au bon moment. En 2012, vous nous présentez des recettes d'investissement déséquilibrées par rapport à ce que l'on voit en règle générale dans les villes où l'on a à peu près un tiers d'emprunt, un tiers de subvention et un tiers d'autofinancement. Il faut juste espérer que vous pourrez emprunter ce dont vous avez besoin et à des conditions qui ne soient pas trop défavorables, sachant que 2012 risque sur ce plan d'être une année difficile pour les collectivités locales si l'on en croit les Présidents de l'association des Maires de France, de l'association des Maires des grandes villes et de l'association des communautés urbaines qui déclaraient en début d'année : « en 2012, les collectivités locales qui portent 71% de l'investissement public total, risquent de ne pas pouvoir réaliser les projets prévus, ce qui tente à fragiliser davantage l'activité économique de nos territoires ». Il y a donc une structure des recettes de fonctionnement problématique et il en va de même pour les recettes d'investissement. Je m'en tiens là en ce qui concerne l'analyse de ce budget et propose que M. Ségura prenne le relais pour donner lecture des amendements évoqués précédemment ».

M. Ségura : « Avant de vous faire la lecture de ces quatre amendements, je voudrais compléter les propos de Mme Defossez, ce ne sera pas long. Il y a deux points. Le premier, vous allez penser que notre liste « Une ambition pour Osny » radote et voilà qu'elle fait une rechute. Vous aurez tort de penser cela et voire de sourire car cela serait désobligeant, voire dédaigneux, pour moi mais aussi pour ceux de nos concitoyens qui souffrent. Quand je vais lire ces amendements, vous devriez avoir en perspective que la crise et surtout les différentes politiques d'austérité mises en place par le gouvernement qui touchent de plein fouet nos concitoyens, va jusqu'à toucher maintenant une frange de population épargnée jusqu'à présent, la classe moyenne des salaires de 2 000 à 2 500€ par mois, ce qui est relativement grave et préoccupant. Je voudrais que vous ayez aussi en perspective un chiffre qui est important : le fait qu'un Osnysois sur dix est au chômage. Pour cette raison, la pertinence de ces amendements est encore plus d'actualité. Deuxième point : vous allez dire : nos budgets sont contraints, comment peut-on faire face à la crise ou comme Mme Defossez l'a dit, faire face au désengagement de l'Etat et du Conseil Général ? Vous devez dire que finalement vous n'en êtes pas les acteurs mais que vous le subissez. Il faut le dire, il faut l'annoncer, le souligner, votre tâche est contrainte et nous le reconnaissons également. Alors, arrêtons de tourner autour du pot, quand on veut, on peut et l'on en parle depuis presque trois ans, quand M. Gourmelen était aux manettes. Combien de fois on a entrouvert des portes, mais ces

portes ne se sont jamais totalement ouvertes. Je prends un exemple sur lequel nous sommes d'accord, totalement, à 100% même à 150% : la Médiathèque. Vous avez eu des surprises et comme le terme l'indique, vous ne pouviez pas les prévoir, et nous le comprenons. Ces surprises coûtent à la commune des dizaines de milliers d'euros et vous avez trouvé des sources de financement et heureusement d'ailleurs. Au total, les amendements que nous vous proposons font à peu près 300 000€. Que représentent ces 300 000€ par rapport à un budget de fonctionnement de 19 000 000€ ? Pas grand chose finalement quand on fait une proportion, mais tellement pour ceux qui souffrent et dont nous avons totalement conscience et aujourd'hui encore plus. Je me rappelle de la réflexion de M. Gourmelen qui disait : « vous avez des dépenses mais il faut avoir des recettes en face ». Les recettes de fonctionnement évoluent de 1,67%, les impôts et taxes augmentent de 379 000€. Ce n'est pas l'effet des taux puisque vous nous l'avez confirmé en commission des finances, les taux n'évoluent pas, mais c'est dû à la revalorisation forfaitaire de 1,8%, et aussi à la progression physique en terme de constructions : 319 000€ c'est quasiment le coût de nos quatre amendements. Je vais vous donner lecture du premier amendement, l'abattement sur la taxe d'habitation.

L'abattement sur la taxe d'habitation, c'est quelque chose d'important puisque c'est un moment où pour les ménages Osnysois comme pour les ménages Français, le dernier trimestre, c'est un trimestre trop lourd en terme de charges. Nous avons l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, et la taxe foncière si nous avons la chance d'être propriétaires. En période de crise, cela est parfois pour certains le bout du chemin et ils ont de plus en plus de problèmes pour assumer le paiement de ces impôts. On devrait aujourd'hui prendre cet abattement encore plus en compte. Les produits de la fiscalité directe sont une composante dynamique et indispensable des recettes de la ville d'Osny pour mettre en œuvre les services dont notre population a besoin en particulier à l'heure où l'Etat se désengage, tant sur le plan des dotations aux collectivités territoriales, que sur les domaines qui relèvent de sa compétence directe : sécurité, justice, service public en général. Mais il est essentiel que la fiscalité locale soit la plus juste et la plus progressive possible, d'autant que les taux d'imposition sont déjà très élevés. Afin que les catégories de population les plus modestes puissent continuer de vivre à Osny ou de venir s'y installer et afin que les familles modestes et les familles nombreuses, les plus touchées par l'inflation et la hausse des prix, souffrent moins de l'érosion de leur pouvoir d'achat, je propose au conseil municipal d'adopter les mesures suivantes :

- Actuellement, l'abattement par personne de rang 1 et 2 est de 10% ; il sera porté à 15%.
- Actuellement, l'abattement par personne de rang 3 et plus est de 15%, il sera porté à 20%.
- Il sera créé en plus un abattement spécial en faveur des personnes de conditions modestes de 10%. Cet abattement peut se cumuler avec l'abattement général à la base. Il permet de réduire la base de calcul de la taxe d'habitation.

Avant de lire le second amendement, je souhaiterais faire apporter une précision. Je ne remets pas en cause la réelle volonté de Mme Siépi, de faire avancer la cause des associations, mais je crois

aujourd'hui que face à la crise, on ne peut pas oublier le rôle très important des associations. Face à cette crise, face à ce rôle de cohésion sociale que jouent les associations, il faut aller un peu plus loin. Je suis persuadé, comme d'autres membres du conseil municipal que si Mme Siépi propose aux associations d'augmenter leurs subventions, elles ne diront pas non, car je pense que pour elles comme pour les entreprises, les charges fixes sont importantes dans les associations qui ont des salariés. Pour ces associations, c'est une trésorerie de plus en plus fragile, car parfois, pour permettre à leurs adhérents de rester, elles font des facilités de paiements en plusieurs fois et parfois, ces paiements, au bout d'un moment, les adhérents ne peuvent plus les assumer totalement, et c'est donc l'association qui compense finalement. C'est la raison pour laquelle je propose ce deuxième amendement concernant les subventions aux associations.

Considérant le rôle important joué par les associations dans notre ville, considérant l'augmentation de notre population et des besoins en services dans les domaines des loisirs, du sport et de la culture, de l'action sociale, de l'accompagnement éducatif, de la citoyenneté : considérant que la solidarité doit être l'affaire de tous et considérant que les subventions aux associations ont diminué de 26% entre 2008 et 2012, il est proposé d'augmenter les subventions aux associations de 25 000€ et la subvention de la Caisse des écoles de 10 000€. Cette mesure sera financée par une diminution des indemnités du Maire et de ses adjoints.

Troisième amendement : Adhésion au plan local pour l'insertion et l'emploi, le PLIE. La situation de l'emploi et plus particulièrement de l'emploi des jeunes, à Osny comme ailleurs, est préoccupante et le chômage s'aggrave. Pour compléter et renforcer les actions en faveur de l'insertion et de l'emploi déjà mises en œuvre, il est proposé que la ville d'Osny adhère au plan local pour l'insertion et l'emploi, dispositif partenarial entre plusieurs villes de l'Agglomération et l'ensemble des acteurs pour l'emploi sur le territoire, (Pôle Emploi, Mission Locale, Associations d'insertion...) et bénéficiant du concours de fonds européens. Pour un coût de 1,70€ par habitant soit une dépense annuelle de 27 552€, 60 personnes, demandeurs d'emploi de longue durée et jeunes sans qualification, seront accompagnées jusqu'au retour à l'emploi.

Quatrième amendement : Politique de l'habitat. Afin de permettre aux familles à revenus modestes, propriétaires de leur logement, d'effectuer les travaux nécessaires à la réalisation d'économies d'énergie, la ville abondera les dispositifs de l'Etat par un fonds propre d'un montant de 100 000€ ».

M. le Maire souhaite revenir sur quelques remarques de Mme Defossez avant de donner la parole à M. Lalmy. Il précise que les recettes ont effectivement augmenté mais essentiellement en raison du nombre d'habitants croissant sur la ville d'Osny ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes de la Communauté d'Agglomération. Dominique Lefebvre, le Président de la CACP, a récemment félicité la ville d'Osny pour son rythme soutenu mais maîtrisé de construction de logements, comme quoi il fait bon vivre à Osny. Mais ces nouvelles constructions induisent des nouvelles recettes pour les équipements et services nouveaux : cantines, écoles, crèches... En ce qui concerne le Département, depuis le changement de majorité,

son Président lance un véritable SOS suite à la gestion catastrophique de la majorité de gauche sur les dernières années. Là effectivement, M. le Maire considère qu'il y a un travail énorme à faire et des choses à remettre en place. Il remercie l'opposition d'avoir constaté l'effort entrepris pour maintenir les charges de personnel. Cet effort porte déjà ses fruits et il assure qu'il sera maintenu sur les années à venir. Pour les gardes d'enfants, il est bien d'accord que les 4 places réservées dans la crèche associative de Boissy l'Aillierie sont appréciables mais qu'elles ne sont pas suffisantes. C'est bien pour cela que la Municipalité a programmé la Maison de l'Enfance qui ouvrira d'ici 2 ans. Au niveau des emprunts, M. le Maire souhaite remercier son prédécesseur Christian Gourmelen, et ses équipes d'avoir bien géré le recours à l'emprunt car la Ville a des emprunts raisonnables et non pas des emprunts toxiques dont on parle aussi fortement ces dernières semaines. Il revient ensuite sur les amendements. Il indique qu'il laissera M. Pinquet intervenir sur le 1^{er}. Il laissera également intervenir Mme Siépi sur la question des subventions aux associations mais il tient à rappeler encore une fois que tous les Présidents d'associations sont reçus au moins une fois par an, et qu'à ce jour, aucune association n'a été mise en péril. Il y a aussi de nouvelles associations qui se créent. Il précise que le fonctionnement des associations, ce n'est pas simplement la mise à disposition de locaux et il rappelle qu'au Foyer de la Belle Epoque, il va y avoir des travaux d'agrandissement assez conséquents, que la Maison des associations va être restructurée et agrandie de façon à pouvoir accueillir de nouvelles associations ou celles existantes mais dans de meilleures conditions. Il y aura également la construction de nouveaux locaux sur la Place Jean Jaurès, derrière le Foyer de la Belle Epoque et sans entrer dans le détail, il souligne les 400 000€ d'investissement qui sont faits dans le domaine des Sports. Il rappelle également que le budget du CCAS va croître de 20%. C'est une bonne chose et une mauvaise car c'est le signe d'une situation sociale plus difficile. Il signale aussi que les indemnités des élus et des Adjoints ont baissé de 16% dès cette année du fait de la suppression de la DSU alors que la loi autorisait le conseil municipal à maintenir ces indemnités à taux égal jusqu'à la fin de la mandature. En ce qui concerne la communication, il souligne qu'effectivement qu'il y a un nouveau support sur lequel il a déjà des retours assez intéressants, ne serait ce que dans la structure du document. Le bilan d'étape qui a été fait sur l'année 2011 est budgété sur l'année 2012, ce qui explique aussi cette augmentation de budget de la communication. La périodicité de l'Inf'Osny passera à six par an au lieu de quatre actuellement. Il y aura moins de pages mais plus d'actualisation de l'information. Il est souvent demandé d'aller plus en avant vis à vis des concitoyens pour les informer de ce qui se passe au conseil municipal, des décisions qui sont prises et des grands projets, cela sera donc fait. Il y a eu aussi un passage de la TVA de 5,5% à 7%. Le renforcement de la communication se fera aussi avec une lettre du Maire, quatre fois par an, des publications, des réunions d'appartement, des services qui ont été mis en place comme « Allo M. le Maire », qui eux, n'ont pas un coût sensible sur le budget. Ils sont simplement une volonté du Maire et de l'ensemble des élus d'aller à l'écoute de leurs concitoyens, d'aller chez eux pour les écouter, pour essayer de répondre à leurs questions, et leur donner des explications plus

complètes sur la vie de leur commune. Quant aux nouvelles technologies via internet pour relayer l'information, les élus et services y réfléchissent, d'autant que dans les mois à venir, Osny pourra bénéficier de la fibre optique. Pour les investissements, M. le Maire souligne qu'il est évident que chaque année, il ne va pas être proposé une nouvelle médiathèque et une nouvelle maison de l'enfance. Ce sont aujourd'hui des projets qui sont sur les rails. Le parking pour les Pères Pallotins correspond à une demande des commerçants et de l'association des commerçants qui est présidée par M. Roux, et avec laquelle la ville est en contact régulièrement. Ils demandent des extensions de parking pour accéder aux commerces du centre et dans le projet de la Place des Impressionnistes, il y aura aussi une augmentation du nombre de places de stationnement pour répondre à cette attente. M. le Maire cède ensuite la parole à M. Aimé pour la suite des réponses à apporter à Mme Defossez.

M. Aimé relève que l'intervention de Mme Defossez est sans surprise : c'est la même que l'an dernier. Mais, il y a quand même une vraie différence, c'est que le summum de la démagogie est atteint quant à l'information qu'elle a donnée, M. Aimé le regrette un peu d'autant que le conseil municipal des jeunes est présent aujourd'hui. L'image donnée n'est pas vraiment remarquable car il y a beaucoup de choses qui ont été dites qui sont fausses. Ainsi, Mme Defossez a repris les trois orientations qui étaient les nôtres avec la hausse des recettes de fonctionnement et elle dit que c'est parce que les gens vont payer plus d'impôts, ce qui est faux. M. le Maire l'a expliqué : en effet, il y a des populations supplémentaires. Sur 2012, il y aura notamment les habitants des résidences Aqua Verde et la Girandière. Il y a également des entreprises supplémentaires qui permettent d'apporter des recettes complémentaires à la commune. Ce ne sont donc pas les ménages qui paieront cette augmentation. Comme Mme Defossez l'a dit tout à l'heure, les taux n'augmenteront pas, ils n'ont pas augmenté l'année dernière, ni l'année précédente. M. Aimé pense que cela mérite d'être souligné puisqu'il y a peu de régions ou de communes qui connaissent cette même stabilité au niveau des taux.

Le deuxième point était le contrôle des dépenses de fonctionnement et des charges de personnel. Dans la présentation, il apparaît que le taux des charges de personnel est maintenant approximativement identique à la moyenne des communes. Mme Defossez prétend que les dépenses de fonctionnement ont baissé en raison du transfert à l'Agglomération de la compétence éclairage public, c'est également faux car comme on peut le constater dans le document, le transfert de compétences a baissé les charges de la commune de 37 000€ mais a contrario, l'Agglomération a diminué de 140 000€ la dotation de compensation.

M. Aimé évoque ensuite les observations de Mme Defossez sur les subventions aux associations. M. Aimé signale qu'à chaque intervention sur ce sujet, il rappelle qu'il ne faut pas se cantonner à ce compte de dotation aux subventions mais qu'il faut tenir compte aussi des facturations de prestations qui sont faites par les associations et que l'on retrouve donc dans un autre chapitre le 6042. M. Aimé s'étonne que Mme Defossez puisse dire que les subventions ont baissé de 3 000€ alors que le compte en question, le 6042, a augmenté de 157 643€ dont plus de 40 000€ qui sont

attribués à des associations pour les chantiers éducatifs ou des séjours. Une fois encore, c'est une contre vérité qui a été dite.

Sur le troisième point, le recours à l'emprunt : en effet, il est réalisé dans le cadre des investissements prévus au programme électoral et en phase de voir le jour.

Mme Duflos souhaite intervenir par rapport à l'évocation de l'arboretum dans la propriété des Pères Pallotins. Elle signale qu'il y a un déficit de stationnement en centre-ville qui résulte des activités des commerçants mais aussi de la construction d'habitats sociaux. Les règles d'urbanisme font que pour chaque logement social, il y a obligation pour le bailleur social de construire une seule place de parking. L'OPAC de l'Oise a ainsi construit des bâtiments de qualité qui sont bien intégrés, mais ce n'est pas parce qu'on habite un logement social qu'on n'a pas deux véhicules et qu'on prend obligatoirement les transports en commun, même quand ils sont à proximité. Ce qui fait que les habitants sont venus immédiatement demander au Maire de construire un parking public puisqu'ils n'avaient pas assez de place et que des voitures ventouses commençaient à s'installer un peu partout. La Ville a donc contacté les Pères Pallotins pour essayer de négocier à l'amiable un terrain en remblai pour construire ce parc de stationnement. Malheureusement, des beaux panneaux « arboretum » ont été plantés sur cet emplacement. Mme Duflos pense que les Pères Pallotins ne savent pas ce que c'est un arboretum et elle propose de les emmener à la Roche Guyon pour voir ce qu'est un arboretum fait par le Conseil Régional sur des remblais. Ici ils ont planté n'importe quoi, c'est en train de végéter et Mme Duflos estime ridicule de planter cela et de mettre un panneau avec le titre pompeux d'arboretum. La Ville a besoin de parkings qu'elle va réaliser dans les règles. Elle ne va pas saccager un espace boisé.

M. le Maire donne la parole à Mme Siépi.

Mme Siépi signale à M. Segura qu'ils auront un débat important le 6 mars lors de la commission des sports. Elle précise qu'elle a commencé à recevoir comme chaque année les Présidents d'associations, un par un et qu'elle passe en moyenne une heure et demie par association. Elle confirme que les associations ont une gestion saine, qu'elles demandent parfois plus de moyens mais c'est le jeu, mais il y en a aussi qui ont proposé de baisser leurs subventions pour pouvoir aider les associations dans le besoin. Elle rassure M. Ségura sur la santé des associations mais elle sait que l'opposition s'opposera certainement en commission des sports sur les montants proposés. Elle ajoute qu'en plus de la subvention, il y a le prêt à titre gracieux des gymnases ou des stades. Cette année, un coût estimatif de cette mise à disposition a été établi et communiqué aux associations. Elles bénéficient aussi pour toutes leurs manifestations, d'un soutien logistique très important.

M. le Maire donne la parole à M. Pinquet.

M. Pinquet souhaite remercier Mme Defossez qui a voulu faire de la pédagogie et il trouve cela très bien vis à vis des jeunes collègues du conseil municipal des jeunes. Il souhaite également apporter une

précision en ce qui concerne l'augmentation des impôts et rebondir sur ce qu'a dit M. Aimé à ce sujet. Effectivement, les impôts n'ont pas augmenté depuis plus de deux ans. A l'intention du conseil municipal des jeunes il rappelle qu'il y a deux choses dans un impôt : ce que l'on appelle une assiette, c'est à dire la base imposable qui est déterminée par l'Etat, le Ministère des finances. Ensuite, c'est le conseil municipal qui vote un taux. La Ville n'a pas modifié ses taux mais l'Etat a augmenté l'assiette de 1,8%. En conséquence, l'impôt augmente mais du fait de l'Etat et non de la municipalité. En ce qui concerne les collectivités partenaires, M. Pinquet se dit surpris que depuis le basculement politique, l'opposition parle du désengagement du Conseil Général mais ne parle pas du Conseil Régional. Or chacun sait les difficultés rencontrées pour obtenir un financement du Conseil Régional qui n'est pourtant pas de la même sensibilité politique. Mme Defossez a également parlé d'une entrée en campagne, mais M. Pinquet a l'impression qu'il y en a qui sont en campagne depuis 2008. En ce qui concerne les subventions, M. Pinquet relate que ce matin, au courrier, une demande de subvention a été déposée et le bilan de cette association était largement bénéficiaire. C'est le cas de beaucoup d'entre elles. Il ne faut donc pas dire que les associations sont dans le rouge.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées par certains Osnysois, tout le monde y est sensible. Mais M. Pinquet a l'impression, à entendre les propos de Mme Defossez, qu'il n'y a qu'à Osny qu'il y a des chômeurs ou des personnes dans le besoin. Il ne faut pas exagérer. Lorsque le besoin s'en fait sentir, la municipalité se mobilise. M. le Maire a rappelé en début de séance ce qui avait été fait, et de manière spontanée, pour l'hébergement d'urgence des sans abri. Tous les services ont eu la volonté, comme la municipalité, d'essayer d'abriter des personnes. Bien que ce n'était pas des habitants d'Osny, le nécessaire a été fait et tout le monde a été sur le « terrain ». Pour le premier amendement déposé, le même que l'année dernière, la position de la municipalité n'a pas changé. Mais M. Pinquet se dit assez surpris du dépôt de cet amendement, aujourd'hui, puisqu'il s'agit d'un amendement qui intéresse les taux qui seront votés lors du prochain Conseil municipal le 23 mars. Il propose donc à Mme Defossez de représenter son amendement le 23 mars.

M. le Maire donne la parole à Mme Seguin.

Mme Seguin souhaite souligner que, lors de la dernière réunion de la caisse des écoles qui a eu lieu au mois de janvier, la subvention pour les sorties de fin d'année a été augmentée de 1€ par élève de la maternelle au CM1. Elle précise que la caisse des écoles n'est pas non plus en solde débiteur. En matière de subventions aux associations scolaires, Mme Seguin indique qu'il y a lieu d'ajouter le prêt du Forum des Arts et Loisirs pour leurs différentes manifestations du car communal et du matériel pour toutes leurs animations. Elle souhaite aussi revenir sur un propos qui l'a interpellée tout à l'heure. Mme Defossez a déclaré que s'il manquait du matériel, les familles seraient mises à contribution. Mme Seguin se demande quel genre de matériel les familles ont à payer pour les écoles ? Elle n'a jamais vu un enfant amener sa chaise ou autre chose à l'école. Les demandes nécessaires en matériels et mobilier

sont toujours satisfaites. Elle voudrait bien avoir des précisions de Mme Defossez à ce sujet.

M. le Maire donne la parole à M. Josse.

M. Josse indique que M. Ségura propose dans son amendement de participer à l'adhésion au PLI mais il signale que dans le partenariat qui existe avec la mission locale, l'adhésion pour 2 € par habitant est pour toutes les personnes qui peuvent se présenter en Mairie et que l'on va rediriger sur la mission locale. Il reconnaît quand même certaines difficultés qu'il a découvertes en recevant des demandeurs d'emploi. Cette année, une permanence va être mise en place tous les samedis matin avec une personne qui aidera à la rédaction de curriculum vitae car il a été constaté beaucoup de lacunes dans ce domaine. Pourtant le curriculum vitae est le passe pour se présenter dans une entreprise. Elle aidera aussi à la recherche d'emploi en utilisant les outils modernes.

Mme Dardelet précise que sur cette question de l'emploi, elle n'est pas pour un dispositif de plus car les fonds européens pour les PLI ne sont pas vraiment sûrs. M. Josse a souligné que la ville travaille avec Pôle Emploi, avec la mission locale et avec les associations d'insertion mais aussi avec un partenaire essentiel que sont les entreprises locales. Aujourd'hui, des actions concertées sont mises en place tant au niveau du service emploi que du service politique de la ville et M. Jean-Yves Caillaud a rejoint la cellule qui sur les quartiers travaille spécifiquement sur cette problématique de l'emploi avec des accompagnements individuels. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Elle ajoute qu'à la dernière commission politique de la ville que l'opposition avait par ailleurs réclamée mais à laquelle elle n'a pas assisté, a été détaillé tout ce qui est en train de se mettre en place en plus de ce qui existe déjà.

M. Ségura reste persuadé que leur proposition d'amendement peut-être nécessaire et pas exclusive de ce qui peut déjà être fait. En ce qui concerne les bonnes volontés qu'elle demande, il s'est déjà manifesté auprès de M. Josse pour recevoir des demandeurs d'emploi lors des permanences et il attend toujours la réponse de M. Josse. Il pense qu'il peut aider même s'il fait partie de l'opposition. En ce qui concerne la fiscalité, l'opposition n'a jamais dit que la fiscalité avait été augmentée mais toujours est-il que l'augmentation est là. Il suffit de regarder ses avis d'imposition, pour la taxe d'habitation et la taxe foncière, et l'on voit bien en bas à droite que ça a augmenté, quels qu'en soient les responsables. Il précise que quelques euros en fin d'année pour les personnes les plus en difficulté c'est important, c'est une réalité. Et même si la Municipalité n'en n'est pas réellement responsable, il faut en tenir compte, les chiffres ne mentent pas. En ce qui concerne les associations, M. Ségura ne met pas en cause la bonne volonté de Mme Siépi ou de la commission des sports où l'on discute très facilement. Il dit ne pas avoir l'habitude de déroger à cette règle et précise qu'il a l'habitude de dire franchement ce qu'il pense. Il se demande si la Municipalité se rend compte qu'aujourd'hui la crise évolue très vite, et que la situation aujourd'hui ne sera pas la même dans quinze jours ou dans trois semaines. Mme Siépi va d'ailleurs totalement dans son sens car

à un certain moment elle a signalé que les associations demandent plus de subventions. Elles ne le demandent pas simplement pour l'enrichissement des bénévoles, non ; elles le demandent parce qu'il y a une réalité. Il pense que ces demandes de subventions en plus, il faudrait peut-être les prendre en compte de façon beaucoup plus accrue aujourd'hui parce que les trésoreries des associations, comme les trésoreries des collectivités, sont très fragiles et qu'elles le seront de plus en plus.

M. le Maire demande à M. Ségura une intervention courte.

M. Ségura précise que pour ce qui est du Département, il lui semble qu'avant le changement de majorité, il y avait quand même déjà un endettement très important et une dette de l'Etat. Il ne faut pas imputer tout cela, très facilement à l'ancienne majorité. Il pense que ce ne serait pas honnête.

M. le Maire précise qu'il y a eu une dégradation flagrante, c'est tout ce qu'il constate pour le moment. La majorité en place est en train de travailler pour rétablir la situation ou la rendre moins mauvaise car il n'y aura pas de miracle sur ce point. M. le Maire souhaiterait également répondre très rapidement en ce qui concerne les impôts, et il laissera la parole ensuite à M. Aimé. Il rappelle encore une fois ce qu'a expliqué M. Pinquet : il n'y a pas d'augmentation d'impôts sur la partie que la Municipalité maîtrise.

M. Aimé souhaite conclure son intervention en soulignant que les 4 amendements proposés par l'opposition coûteraient 379 000€. Le résultat comptable cette année de la section fonctionnement c'est 300 000€. Alors si les amendements sont adoptés, ou bien la section de fonctionnement sera en déficit ou bien, pour compenser, il faudra augmenter les impôts.

M. le Maire demande s'il y a d'autres demandes d'interventions, puis il donne la parole à M. Lalmy.

M. Lalmy fait la déclaration suivante : « je tiens à féliciter le rapporteur et les services pour la qualité du travail, ce qui permet à l'opposition de travailler dans de bonnes conditions et d'apporter un maximum d'informations. Une nouvelle fois, je constate que la majorité est fidèle à sa politique et que le budget primitif qui a été présenté ce soir est dans l'épure de ce qui avait été présenté à l'occasion du débat d'orientation budgétaire. Au moment où l'échec de la politique économique et fiscale du gouvernement est éclatant, le triple A a été perdu, le chômage et le déficit commercial de la France atteignent des sommets, il nous appartient de voter le budget de notre commune. On pourrait penser que nous ne pouvons ignorer ce contexte difficile et pourtant, vous réussissez une nouvelle fois comme l'an dernier, à faire comme si de rien n'était et vous poursuivez votre politique sans que rien ne puisse vous dévier de votre chemin. En toute logique, vous comprendrez que ne partageant vos orientations budgétaires, je ne partage pas non plus les choix qui ont été faits pour le budget primitif 2012. Comme l'an dernier, je ne vais pas me lancer dans un grand dé-tricotage de ce budget primitif. Je soulignerai juste que le changement de Maire n'apporte aucun

changement dans la conduite des affaires municipales. M. le Maire s'est inscrit totalement dans la poursuite de l'action comme son prédécesseur, comme il l'a clairement dit dans ses vœux aux institutions il y a quelques semaines. Le budget primitif qui est présenté a pour seul objectif de mener à bien les projets qui sont déjà engagés, je ne vois ni ambition nouvelle, ni souffle nouveau dans ce qui est proposé, j'ai donc les mêmes réserves et les mêmes critiques générales sur ce budget que sur les précédents. La pression fiscale reste élevée. Vos intentions en matière de taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères ne sont pas claires. Même s'il a entendu M. le rapporteur assurer qu'il n'y avait pas de hausse des taxes prévues cette année, il a une certitude, c'est qu'il n'y a pas de perspective d'allègement de la pression fiscale à Osny alors qu'il existe sans doute des marges de manœuvre. Vous avez d'ailleurs recruté un spécialiste du contrôle de gestion il y a quelques semaines seulement. Peut-être que quelques initiatives seront prises à la veille des élections de 2014. Vous me permettrez de demander des précisions à M. le rapporteur sur vos choix. C'est le rôle d'une opposition démocratique d'exercer un contrôle sur l'action de l'exécutif par une observation attentive des politiques menées et par un questionnement précis. Je souhaite donc avoir des éclaircissements sur certains points et notamment en ce qui concerne les charges à caractère général qui progressent de plus de 4% alors que l'inflation a été de 2,5% l'an dernier. J'aimerais connaître plus en détail les facteurs de dynamisme de cette hausse, puisque les opérations nouvelles citées dans la présentation ne représentent que 75 000€ de hausse. S'agissant de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères, je note que sont inscrites des dépenses en hausse de 4,39%, soit 1,74 point de plus que la hausse globale des impôts et taxes. Je suis conscient que la hausse dans ce domaine des ordures ménagères est importante. Je souligne une nouvelle fois que si la commune envisageait de basculer sur la redevance de l'enlèvement des ordures ménagères, ce qui responsabilise chacun, on pourrait peut-être maîtriser mieux les augmentations dans ce domaine. En tout cas, il serait intéressant maintenant que nous sommes dans un groupement de commandes dans lequel se trouve Saint-Ouen-l'Aumône, d'avoir un retour d'expérience sur ce qui est mené dans cette commune. Conséquence de la hausse des prix de l'immobilier, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est en hausse de 15%. Je pense qu'il serait utile pour notre bonne information, que vous nous précisiez le nombre de mutations qu'elle recouvre, le prix moyen de vente du mètre carré dans la commune et son évolution en 2011, peut-être pas ce soir mais lors d'une prochaine commission des finances.

S'agissant du poste « achat d'études, prestations de services », vous l'inscrivez à 835 000€ soit une augmentation de 156 643€ par rapport au budget primitif 2011. Il y a une augmentation de 15 600€ pour l'étude sur les taxes de publicité. Quels sont les facteurs qui expliquent cette forte hausse ?

Je remarque par ailleurs que le budget des publications est en très forte hausse comme l'a fait remarquer ma collègue : il passe de 63 000€ à 102 000€. Une explication a été donnée par M. le Maire. Il a été annoncé qu'il y aurait quatre lettres du Maire et il n'a pas été proposé à l'opposition de s'exprimer dans cette lettre du Maire alors

que la loi en fait obligation. J'espère que la majorité s'en souviendra pour les prochaines et que l'opposition sera prévenue en temps et en heure pour qu'elle puisse aussi s'exprimer dans cette lettre du Maire. S'agissant des frais de personnel, ils progressent moins vite que les dépenses de fonctionnement, ce qui permet de réduire leur part de un point par rapport au budget primitif 2011. J'espère comme mes collègues que cet effort sera tenu d'autant qu'un contrôleur de gestion a été recruté. Par contre, je remarque que les rémunérations au titre du personnel titulaire sont en baisse par rapport au budget primitif 2011 quand celles des personnels non-titulaires sont en hausse ; il y a matière à interrogation : s'agit-il d'une orientation durable qui serait en contradiction avec la volonté, au moins affichée du gouvernement, de réduire la précarité dans la fonction publique ? Comment expliquez-vous qu'un tiers des dépenses de personnel concerne les non titulaires et que celles-ci soient en augmentation quand les dépenses concernant les personnel titulaires sont en baisse ? J'aimerais comprendre ce « hiatus ». S'agissant des subventions aux associations, Mme Siépi a essayé de répondre à la question de ma collègue tout à l'heure ; néanmoins, je remarque que le poste 6574 est en baisse cette année de l'ordre de 4%, ce qui nous ramène à un niveau inférieur à ce qui était inscrit au budget primitif 2010. Donc, même si M. Aimé explique qu'il faut aller voir dans l'autre compte, que là ça augmente et que là ça baisse, j'estime quand même que le compte 6574 fait le « yoyo » et qu'à un moment donné, on peut légitimement dans l'opposition, se poser la question de la cohérence de la politique d'aide et de soutien aux associations. Je me demande comment elles font pour s'y retrouver parce que ce n'est pas très lisible si les aides aux associations changent de forme d'une année sur l'autre.

Au niveau de l'investissement, je ne vais pas revenir sur les débats qui ont déjà eu lieu, je souhaite juste avoir des précisions sur les emprunts comme je l'avais déjà demandé l'an dernier. Le recours à l'emprunt concerne 57% du total des dépenses. Il est précisé que les emprunts seront contractés au fur et à mesure de l'avancement des travaux et je voudrais savoir si, en l'état actuel des choses, vous rencontrez des difficultés particulières dans l'obtention des prêts dans les banques. Par ailleurs, ce montant est inscrit en forte hausse par rapport au budget primitif 2011, est-ce qu'il inclut des emprunts que vous aviez prévus au budget primitif 2011 : mais qui n'ont pas été contractés parce que vous avez revu le calendrier des investissements, ce qui explique finalement que cette année, le montant soit beaucoup plus élevé. Si je ne fais pas erreur dans le tableau de l'état de la dette page 67 du budget primitif, vous avez contracté en 2011 deux gros emprunts auprès de la caisse d'épargne l'un de 500 000€ et l'autre de 1 000 000€. Pensez-vous que vous allez engager la totalité des emprunts inscrits en 2012 cette année ? Si non, à quel niveau pensez-vous réellement solliciter ces emprunts ?

Je ferai donc la même conclusion que l'an dernier : il n'y a pas vraiment de surprise dans ce budget cette année. Je pense quand même, comme les autres années, que le budget connaîtra des ajustements substantiels au moment du budget supplémentaire et que le compte administratif nous éclairera sur ce qui s'est passé en 2011 de manière intéressante. Je reste en désaccord sur le fond avec des orientations qui ne sont pas assez tournées vers la

solidarité malgré un effort que je salue pour le CCAS au moment où les effets de la crise continuent à se faire durement ressentir sur nos concitoyens. Je voterai donc une nouvelle fois contre le budget primitif, comme l'année dernière, car vous proposez des orientations politiques que je ne partage pas ».

M. le Maire remercie M. Lalmy et souhaite répondre très rapidement au niveau de l'ambition. Son ambition aujourd'hui est de poursuivre avec l'équipe de la majorité son programme ambitieux. Il fera tout pour le réaliser. Pour la question sur les emprunts, M. le Maire confirme que le tirage à l'emprunt est bien moindre par rapport à ce qui avait été annoncé parce que les services ont rencontré des surprises au moment de la réalisation des travaux, comme par exemple pour l'extension du Foyer de la Belle Epoque où finalement les bureaux de contrôle ont exigé des fondations spéciales avec un surcoût de 60 000€ ou parce que l'élaboration des dossiers est très complexe comme pour la médiathèque.

M. Aimé relève qu'il a y beaucoup de questions et il propose éventuellement qu'on lui les envoie pour qu'il apporte une réponse. Dans la présentation, il pense avoir essayé quand même d'expliquer les principales variations pour chaque poste. Pour les charges à caractère général, il y a un poste en effet qui a beaucoup varié c'est le 6042 d'un montant de 831 000€. Ce sont notamment des crédits pour des projets nouveaux en direction des jeunes adultes et des familles, pour la gestion urbaine de proximité c'est à dire la vie des quartiers avec un supplément de 25 000€, pour la réservation de quatre berceaux à la crèche de Boissy-l'Aillerie (16 500€) ; c'est également la mise en place de tickets restaurant pour le personnel (34 500€), des aides aux associations ou aux animations telles que l'animation de la semaine du développement durable pour 4 000€, la fête de la Saint-Valentin pour 4 500€. Tous ces crédits sont vraiment des aides à l'activité, à l'animation de la commune. Il faut bien comprendre la différence, entre une subvention et une facturation. En ce qui concerne les ordures ménagères, le budget de dépenses se base toujours sur un équilibre entre les recettes et dépenses.

Mme Duflos souhaite rebondir sur la fiscalité. Elle n'est pas une spécialiste mais elle connaît un peu le domaine des déchets. Pour l'instant, elle espère que les coûts ne vont pas augmenter mais il y a déjà la T.V.A. qui va passer de 5,5% à 7% et donc, il y aura des répercussions sur les factures à terme. Quand on parle de redevance, il est vrai que sur le papier, c'est tout à fait possible. Mais les communes qui se sont lancées dans la mise en place de la redevance, sans aller jusqu'à la redevance spéciale, mais simplement de la redevance de base, ont mis des années pour la mettre en place. Cela devient de la responsabilité de la commune car ce n'est plus perçu par la fiscalité sur le foncier. Il faut créer des postes au niveau de la commune, il faut avoir un fichier complet, il faut recouvrir ces taxes en direct. Il y a aussi le problème à la pesée embarquée : il faut tout conteneuriser, ce qui a un coût, il faut être sûr que cela fonctionne et en plus s'ajoute le problème de l'habitat collectif qui ne rentre pas dans ce cadre, car faire de la pesée embarquée sur des bacs qui réceptionnent des déchets d'un immeuble ou d'une cage d'escalier, ce n'est pas facile à mettre en

place. Mme Duflos reconnaît que cela existe, que certaines grandes villes comme Grenoble l'ont mise en place mais cela ne se fait pas en une année ; il faut en moyenne trois années de gestation. Saint-Ouen-l'Aumône l'a mis partiellement en place et elle n'est pas certaine qu'il y ait une diminution des coûts et des taxes. Mme Duflos indique qu'elle ne serait pas contre le principe de réfléchir là-dessus mais elle espérait aussi, dans les réunions avec la Communauté d'Agglomération sur le domaine du déchet, que les 12 communes et bientôt 13, travailleraient sur la fiscalité, ce qui n'est pas le cas et c'est bien dommage. Apparemment ce sujet n'a pas l'air d'être une priorité. Mme Duflos n'est pas sûre que dans l'organisation, cela permette, dans des délais très courts, de limiter l'augmentation des coûts.

M. le Maire la remercie pour ces précisions et donne la parole à M. Pinquet.

M. Pinquet souhaite répondre à deux questions posées par M. Lalmy en ce qui concerne les taxes additionnelles. Ce que M. Lalmy souhaite avoir, c'est le nombre d'opérations. Cela est très difficile car en fait, le produit de la taxe additionnelle dont le taux est de 1,20% s'applique sur le montant du prix. C'est ainsi que la vente d'un immeuble pour 120 000 € et celle de petits terrains qui valent 5 000€, cela est totalement différent. Cette information pourrait être obtenue soit aux impôts fonciers ou, le cas échéant, à la chambre des notaires car ils tiennent également des statistiques. M. Pinquet pense que le fait de savoir combien il y a eu d'opérations ne semble pas important au niveau du produit. Pour le dynamisme, il faut comparer ce qui est comparable : on peut avoir un énorme produit dans la Zone des Beaux Soleils avec une seule très grosse opération. Il promet d'essayer d'obtenir l'information que M. Lalmy demande. En ce qui concerne le différentiel entre la rémunération du personnel titulaire et celle du personnel non titulaire, M. Pinquet assure qu'il n'est pas question pour la municipalité de faire la chasse aux sorcières. Pour chaque recrutement, un profil de poste est établi. Le choix est fait en fonction des compétences. Ce qui est très important, c'est d'avoir des collaborateurs de qualité et si un non titulaire paraît plus compétent, c'est celui-ci qui est recruté. Mais les agents de catégorie C qui représentent la majorité des agents, s'ils donnent satisfaction peuvent être ensuite stagiaires puis titularisés. S'agissant des catégories A et B, dont la voie des concours est la seule possibilité de titularisation, elles sont vivement encouragées à les passer. Mais il n'y a pas une politique de recrutement de non titulaire ou de titulaire. C'est selon le profil du candidat.

M. le Maire demande s'il y a d'autre intervention et donne la parole à Mme Siépi.

Mme Siépi tient à rassurer une nouvelle fois M. Lalmy. Les associations se retrouvent tout à fait entre les subventions et les prestations de service. Elle ajoute qu'actuellement les associations sont en excédent et que cela ne les empêche pas de demander des subventions supplémentaires par rapport à 2011. Elles essaient d'en avoir plus, mais elles n'en ont pas forcément besoin.

M. le Maire demande s'il y a d'autre intervention ou d'autre question. Il propose de passer au vote des amendements avant le vote du budget lors du prochain conseil municipal. Après avoir obtenu l'accord car s'ils étaient adoptés, il faudrait revoir le budget de Mme Defossez afin d'effectuer un vote bloqué des quatre amendements, M. le Maire invite ses collègues à passer au vote en indiquant que pour sa part, il propose le rejet.

Les amendements recueillent 5 voix pour, une du groupe de l'opposition « Osny notre ville », 4 du groupe « Une ambition pour Osny », et une abstention du groupe « Pour faire avancer Osny ». Ils sont donc rejetés.

M. le Maire soumet le Budget Primitif 2012 au vote de l'assemblée. Il est adopté.

A LA MAJORITE, 5 votes contre, 4 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny », une du groupe « Osny notre ville » et une abstention du groupe de l'opposition « Pour faire avancer Osny ».



**2012.2 FINANCES
INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU
TRESOR**

Rapporteur : Sans débat.

L'assemblée prend acte.



**2012.3 FINANCES
AVANCES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX
ORGANISMES PUBLICS.**

Rapporteur : Mme Siépi

**AVANCES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES
PUBLICS**

Nom de l'association ou organisme public	Montant accordé en 2011	Avance à verser	
Amicale des Agents Communaux	23 000	5 750	3 douzièmes
O.C.N.M. (Osny Club Nautique Municipal)	4 700	1 175	3 douzièmes
A.VO.P. (Association Volley Osny Pontoise)	3 000	750	3 douzièmes
E.C.O.P.(Entente Cergy Osny Pontoise)	20 000	5 000	3 douzièmes
A.T.L.O. (Association Tennis Lawn d'Osny)	4 700	1 175	3 douzièmes
Osny Football Club	32 100	8 025	3 douzièmes
Judo Club d'Osny	4 500	1 125	3 douzièmes
Les Archers de Grouchy	2 100	525	3 douzièmes

Osny Bicross	3 400	850	3 douzièmes
E.A.C.P.A. Athlétisme	4 500	1 125	3 douzièmes
E.G.O. (Espoir Gymnastique d'Osny)	3 250	815	3 douzièmes
Association section Karaté	1 200	300	3 douzièmes
Association Osny Pétanque	1 100	275	3 douzièmes
Gymnastique volontaire	1 300	325	3 douzièmes
Entente cycliste Osny	1 100	275	3 douzièmes
A.M.O.(Association Maison d'Osny)	18 500	4 625	3 douzièmes
C.C.A.S	75 000	31 250	5 douzièmes
Caisse des Ecoles	44 000	25 667	7 douzièmes

(*)

(*) C.C.A.S. : base 2012

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'interventions et donne la parole à M. Ségura.

M. Ségura a une proposition à faire qui ne coûte rien et qui peut permettre au CCAS de passer l'hiver car il est peut-être tardif mais rude. Les avances de subventions ont été calculées sur la base du budget primitif 2011. Le CCAS voit sa subvention augmenter en 2012 et il propose de calculer l'avance du CCAS sur 75 000€ c'est à dire la subvention qui a été choisie aujourd'hui et non pas sur 62 000€ soit une avance de 31 250€ au lieu de 25 833€. Il pense que cela permettra au CCAS de mieux passer le cap de l'hiver.

M. le Maire n'y voit pas d'inconvénient. Il donne la parole à Mme Joachim.

Mme Joachim répond que le calcul qui a été fait permettait de faire les avances pour le premier trimestre mais si la subvention augmente, elle n'est pas contre, sous réserve de l'avis des services financiers.

M. le Maire indique qu'après avis de l'adjointe et consultation du service financier, la subvention peut être augmentée. Il soumet au vote cette délibération modifiée avec la proposition de M. Ségura.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Ségura ajoute pour les jeunes collègues que cela est presque historique et précise qu'il faut le souligner.

M. le Maire conteste cette déclaration. Des points d'accord sont souvent trouvés, avec son groupe.



**2012.4 FINANCES
OPERATION PLACE DES IMPRESSIONNISTES
MODIFICATION N° 3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET
CREDITS DE PAIEMENT**

Rapporteur : M. AIME

La délibération est adoptée à la majorité avec une abstention du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».



**2012.5 FINANCES
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LOGEMENT
FRANCILIEN POUR L'ACQUISITION ET L'AMELIORATION DE 19
LOGEMENTS PLI**

Rapporteur : M. PINQUET

M. le Maire donne la parole à Mme Joachim pour avoir des précisions complémentaires.

Mme Joachim précise que la société accorde des droits de réservation pour des appartements au Vauvarois car ceux concernés par l'emprunt et situés au Square des Artistes ne peuvent être libérés que plus tard. L'article 9 de la convention prévoyait initialement la mise à disposition de 2 T3 et 2 T4. Mais, après concertation, il s'avérait que les T4 n'intéressaient pas vraiment la ville car elle en dispose déjà d'un nombre assez important sur les autres résidences. Une négociation a donc eu lieu avec le logement Français pour obtenir de petits appartements type F1 et de F2. Un accord est intervenu pour 2 T2 et 2 T3 mais en raison de l'indisponibilité actuelle des T2, il est convenu que la société mettra à disposition de la ville quatre T3 pour la durée d'un bail. A cet effet, la convention sera modifiable par avenant par la suite et en fonction de la libération des T2, la ville recouvrera ses droits à désignation de 2 T2 de manière définitive. La société devra aviser la ville à chaque vacance relevant du contingent communal dès réception du congé. Mme Joachim indique par ailleurs que la ville est à la veille d'obtenir 5 logements sociaux de Kaufman & Broad dans le programme Aqua Verde. Elle rappelle aussi que l'année dernière, la ville a signé et renouvelé la convention de délégation du contingent Préfectoral sur les programmes neufs. Elle espère donc en avoir davantage. Elle a eu aussi notification, qu'après la signature d'une convention, la CACP céderait ses quatre logements, trois F2 et un F4. C'est donc une bonne nouvelle.

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**2012.6 SECURITE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PANNEAUX
D'INFORMATION VITESSE (PIV) PAR LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE**

Rapporteur : M. PINQUET

M. le Maire souligne que ce ne sont pas des instruments qui verbaliseront. Ils diffuseront simplement des avertissements, des mises en garde.

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**2012.7 BATIMENT
EXTENSION DU FOYER BELLE EPOQUE, PLACE JEAN
JAURES, RUE ARISTIDE BRIAND.
DEMANDE D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA
RESERVE PARLEMENTAIRE**

Rapporteur : M. AIME

M. le Maire annonce que la ville a obtenu l'attribution de 2 réserves parlementaires : 50 000€ du Député M. Poniowski et 40 000€ de M. Portelli, Sénateur.

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**2012.8 AFFAIRES GENERALES
DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Rapporteur : SANS DEBAT

M. le Maire donne la parole à Mme Defossez.

Mme Defossez souhaite demander quelques précisions qu'elle a oublié de demander lors de la commission des finances concernant la décision n°2. Les différentes requêtes de la société des Pépinières d'Ile de France ont-elles un lien avec les travaux de la nouvelle sortie du Centre commercial ?

M. le Maire répond par la négative et donne la parole à M. Pinquet pour plus de précisions.

M. Pinquet expose qu'il s'agit d'un contentieux lié à une future installation hors périmètre de la ZAC de l'Oseraie, à savoir

l'acquisition de l'emprise des Pépinières qui sont situées derrière Jardiland pour avoir, à terme, une extension et une délocalisation de Boulanger dans un bâtiment contemporain et d'une meilleure facture architecturale, avec deux cellules à côté permettant d'accueillir des enseignes culturelles de renom. Il y a un recours contre une délibération qui approuvait le PLU et un autre contre un permis de construire qui a été délivré. Ce sont deux choses totalement différentes.

L'assemblée prend acte.



**2012.9 RESSOURCES HUMAINES
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE
CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES, CSF ET LE CREDIT ET
SERVICES ASSOCIES, CRESERFI**

Rapporteur : M. PINQUET

M. Le Maire souhaite souligner que c'est encore une fois un petit plus qui est apporté aux agents puis il demande s'il y a des demandes d'interventions et donne la parole à M. Lalmy.

M. Lalmy reste dubitatif sur cette délibération et ne voit pas où est la plus value apportée par cette convention par rapport aux services offerts par le CSF en général sinon qu'il est fait de la promotion au CSF auprès des fonctionnaires de la collectivité qui ne le connaîtraient pas.

M. Pinquet confirme cette intention de porter à la connaissance des fonctionnaires l'existence du CFS mais précise qu'il y a en plus la possibilité de bénéficier avec ce contrat d'un prêt à taux 0.

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**2012.10 RESSOURCES HUMAINES
REGIME INDEMNITAIRE FILIERE CULTURELLE**

Rapporteur : M. PINQUET

M. le Maire précise que cette délibération vise les trois postes de la nouvelle médiathèque secteur enfance, adulte et secteur média.

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**2012.11 RESSOURCES HUMAINES
CREATION D'EMPLOI**

Rapporteur : M. PINQUET

M. Pinquet : précise que ce n'est pas un recrutement mais une promotion.

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**2012.12 URBANISME
REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)
PRESCRIPTION DE L'ELABORATION ET DEFINITION DES
MODALITES DE CONCERTATION**

Rapporteur : Mme DUFLOS

M. le Maire précise que la relance de cette procédure est consécutive aux retards pris par la Communauté d'Agglomération pour désigner son représentant.

Mme Duflos signale que maintenant il n'y a plus besoin de nommer un membre au niveau de la Communauté d'Agglomération, ce qui est amusant. Mais on a perdu du temps et perdre du temps, c'est perdre de l'argent.

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'intervention et soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**2012.13 URBANISME
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)**

Rapporteur : M. GOURMELEN

M. le Maire demande s'il y a d'autre demande d'intervention et donne la parole à Mme Grosmaître.

Mme Grosmaître souhaite faire un petit commentaire car en 2011 les recettes perçues au titre de cette taxe ont été sensiblement inférieures aux prévisions dans le budget 2012. Il est affiché des recettes en hausse de 16% par rapport à 2011 : quel moyen est envisagé pour atteindre cet objectif ?

M. Pinquet rappelle que l'année dernière, une délibération a été prise qui exonérait de la taxe de publicité les superficies de moins de 12 m². Cette disposition est maintenue et à la faveur du nouveau règlement sur la publicité, les emplacements taxables vont pouvoir

être définis de façon beaucoup plus précise. Mais cela reste une prévision dans le cadre du Budget Primitif.

M. le Maire ajoute que le recensement des emplacements publicitaires va être aujourd'hui beaucoup plus exhaustif. Il donne la parole à Mme Duflos.

Mme Duflos indique en effet qu'un fichier va être mis en place afin d'assurer un meilleur contrôle car aujourd'hui il faut savoir qu'une partie de l'affichage publicitaire est faite de façon illégale. Mais il faut des moyens pour aller contrôler. C'est l'éternel problème. La loi prévoit certes que l'on peut sanctionner, mais encore faut-il avoir les moyens de le faire. Par ailleurs, il y aura un délai de 2 ou 3 ans pour retirer les panneaux. Il est vrai que c'est une procédure assez lourde, beaucoup de temps a été perdu mais la ville va avoir un soutien pour mettre en place ce fichier qui permettra de mieux contrôler tout nouvel affichage mis en place de façon sauvage dans la commune.

M. le Maire remercie pour ces précisions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**2012.14 URBANISME
AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS D'AMENAGER POUR
L'IMPLANTATION DU MANEGE SITUE AU PARC DE GROUCHY**

Rapporteur : M. LALLIOT

M. le Maire précise que cela est plutôt une régularisation et soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**2012.15 URBANISME
ZAC DE LA DEMI-LIEUE
DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL D'OISE (EPFVO)**

Rapporteur : M. PINQUET

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**2012.16 BÂTIMENTS
EXTENSION DE L'ECOLE CHARCOT
AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

Rapporteur : Mme BESNOUIN

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

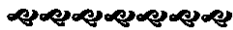


**2012.17 BATIMENTS
CREATION D'UN LOCAL ASSOCIATIF PLACE JEAN JAURES
AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE**

Rapporteur : Mme VATIN

M. le Maire fait observer que ce sont des mètres carrés supplémentaires qui pourront être mis à disposition des associations du centre ville pour poursuivre leurs activités pendant les travaux de la place des Impressionnistes. Il soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**2012.18 BÂTIMENTS/VOIRIE
APPROBATION DU :**

- **PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE 1^{ère} A 4^{ème} CATEGORIE.**
- **PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ESPACES PUBLICS (PAVE) DE LA COMMUNE.**

Rapporteur : Mme DUFLOS

M. le Maire remercie Mme Duflos pour cette longue mais nécessaire présentation et demande s'il y a des questions. Il donne la parole à M. Pichon.

M. Pichon demande s'il y aura une incidence sur l'opération de la médiathèque et de la maison de l'enfance.

M. le Maire répond qu'il est bien évident que ces nouveaux équipements seront accessibles.

Mme Duflos signale que tous les nouveaux équipements respecteront la réglementation. Les plans concernent les bâtiments et espaces publics existants. Aujourd'hui, lors de l'instruction des permis de construire, il y a une commission départementale d'accessibilité qui contrôle tous les dossiers. Elle travaille en osmose avec la commission de sécurité et c'est une commission d'accessibilité départementale, gérée au niveau de la préfecture, qui regarde tous les dossiers et qui ne se gêne pas pour dire par exemple quand les pourcentages de pente ne sont pas bons.

M. Pichon en conclut qu'il n'y aura donc pas de surprise et que tout a été prévu.

M. le Maire répond que sur ce point, il n'y aura pas de surprise. La réglementation est très stricte mais elle sera respectée.

Mme Duflos signale que l'accessibilité est plus facile à atteindre sur des bâtiments nouveaux que sur des anciens.

M. le Maire donne la parole à M. Lalmy.

M. Lalmy se félicite de l'engagement de la commune sur ces politiques. Le plan de mise en accessibilité des établissements communaux prévu sur quatre ans, c'est une belle ambition compte-tenu de l'ampleur des investissements que cela suppose. C'est important pour l'égalité des concitoyens et pour le respect de la dignité des personnes. Sur le plan de la mise en accessibilité des espaces publics, le délai est plus long, dont acte. Il souhaite poser une question subsidiaire sur la politique de la ville en matière d'emploi de personnes handicapées. Le sujet avait déjà été évoqué. Y a-t-il un état des lieux ?

M. le Maire dit que de mémoire M. Pinquet avait déjà répondu à cette question et lui donne la parole.

M. Pinquet rappelle que la collectivité a l'obligation d'employer un certain nombre de personnes dites handicapées et que si ce quota n'est pas atteint, elle est obligée de payer une pénalité. Aujourd'hui le quota n'est pas totalement atteint et la ville paye donc cette pénalité dont il ne peut dire aujourd'hui le montant mais qu'il communiquera ultérieurement. Il tient toutefois à souligner que toutes les personnes possédant un handicap ne le signalent pas à leur employeur.

M. le Maire cède la parole à Mme Joachim sur ce sujet.

Mme Joachim tient à préciser que le CCAS finance des ateliers protégés et que cela rentre aussi dans le cadre du quota du handicap.

M. Le Maire donne ensuite la parole à Mme Mollard.

Mme Mollard signale que son groupe n'a pas de commentaire à faire sur la première partie de la délibération concernant la mise en accessibilité des établissements recevant du public de 1^{ère} à 4^{ième} catégorie mais en ce qui concerne les espaces publics, le calendrier de réalisation sur dix ans lui paraît excessif car cela veut dire que pendant dix ans encore, les personnes à mobilité réduite ou ayant d'autres difficultés ou handicaps, permanents ou temporaires, ou les parents avec les poussettes ne pourront pas circuler normalement dans la commune. Il est dit en effet que la loi ne fixe pas de date butoir mais faut-il pour autant pénaliser certains des concitoyens pendant encore tant d'années ? Elle demande donc une révision de ce calendrier pour le ramener à cinq ans. La dépense que cette mise aux normes représente, environ 2 000 000€ TTC, peut être absorbée dans les prochains budgets à raison d'environ 400 000€ par an.

Mme Duflos répond qu'il est vrai qu'il n'y a pas de date butoir et qu'il y a même de grandes communes du département qui n'ont même pas de plan. Il est quand même intéressant de le savoir. Mais elle signale que si ce plan a été échelonné sur dix ans c'est parce qu'il faut l'absorber. Et que même avec ce plan sur dix ans, on ne va pas changer la ville, les poussettes ne pourront malheureusement pas épouser tous les trottoirs. Lors de l'établissement du diagnostic, il a

été établi des critères, des cheminements, et 22 km ont été audités. Les communes ont la liberté d'auditer le nombre de kilomètres qu'elles veulent mais 22 kilomètres, cela représente beaucoup de linéaire. Les services techniques ont travaillé longtemps avec le bureau d'études pour faire cet audit. Ils ont travaillé aussi avec le directeur de l'IME qui a expliqué par où il passait. Lui-même a dit qu'il n'y a pas besoin de refaire toute la ville parce qu'il y a des secteurs où les handicapés n'iront pas et parce qu'il y a des blocages techniques géographiques. Certaines rues ont des pentes à fort pourcentage où il serait dangereux de circuler ou alors il faudrait exproprier des personnes car il y a des rues très petites. Un délai de dix ans lui paraît très raisonnable. Les programmes vont être réactualisés chaque année. La Municipalité voulait positionner ce plan pour qu'il soit validé, acté et que l'engagement sur dix ans soit pris de budgéter une certaine somme pour l'accessibilité qui, maintenant, est bien identifiée au niveau des ERP et au niveau de la voirie. La réglementation en vigueur dit qu'au 1^{er} janvier 2015 tout doit être fait. Il est fort probable que la ville débordera légèrement sur l'année 2015 car le programme est lourd. En ce qui concerne la voirie, le bureau d'études, dans son audit exhaustif, avait prévu 10 000 000€ sur les 22km de linéaire ce qui fait un choc. La ville s'y attendait mais elle a ramené la somme à 2 000 000€ en plus des autres travaux de voiries qui seront faits. Quand les services travaillent en régie et quand on soustraite à des entreprises, tous les travaux qui seront faits maintenant, même s'ils ne sont pas dans le plan les travaux, seront faits avec l'accessibilité. Mme Duflos maintient que de ramener à cinq ans le programme de voirie ne correspond à rien et elle précise qu'il sera actualisé chaque année en fonction des réalisations, des demandes qui peuvent surgir. Aujourd'hui la ville n'a aucune demande des habitants en ce qui concerne le handicap mais si cela se produisait la demande serait étudiée et discutée avec la commission communale d'accessibilité. Mme Duflos ne se satisfait pas de la théorie si le délai de dix ans a été indiqué, c'était pour mettre une date butoir maximum : s'il est possible de revenir en arrière, cela sera fait.

M. le Maire remercie Mme Duflos et précise que ce plan n'a rien de statique et qu'il peut évoluer au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier et des travaux qui sont induits. Il soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



2012.19 LOGEMENT

**LE NUMERO UNIQUE ET LA REFORME DE LA DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL
ENGAGEMENT D'ADHESION A LA CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE CONCERNANT LES CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN ILE DE FRANCE**

Rapporteur : Mme GINGUENE

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**2012.20 CULTUREL
ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
TARIFS EXCEPTIONNELS**

Rapporteur : SANS DEBAT

M. le Maire signale que c'est simplement un tarif exceptionnel du fait de l'absence d'un professeur de l'école de musique. Les heures de cours qui n'ont pas pu être dispensées ne seront pas facturées. L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire aborde les demandes de communication de documents de Mme Defossez : le bilan social de 2009, l'analyse du patrimoine publicitaire et le projet de règlement validé par le comité technique de mars 2011. M. le Maire indique que ces documents lui seront communiqués d'ici la fin du mois mais il pense que le dernier document a déjà été communiqué à Mme Mollard le 1^{er} avril 2011, avec la convocation pour la réunion du 15 avril 2011.

M. le Maire cède ensuite la parole à Mme Defossez pour ses questions orales sur le logement social et les chèques déjeuners pour le personnel communal.

Mme Defossez préfère commencer par la seconde question car elle va être plus rapide. Cela concerne la mise en place des tickets restaurant qui ont été budgétés et qui ont effectivement été annoncés lors de la cérémonie des vœux. Elle voudrait connaître la date de leur mise en place.

M. le Maire donne la parole à M. Pinquet

M. Pinquet : Je vous informe que la mise en place de ces tickets restaurant sera effective dans les meilleurs délais et au plus tard, en septembre 2012. Préalablement, un marché doit être fait et le Comité Technique Paritaire doit être consulté. Ce titre aura une valeur faciale de 4€, c'est à dire 2€ à la charge de l'employeur et 2€ à la charge de l'agent. Ces deux euros seront directement prélevés sur le salaire. Il sera remis un titre restaurant par jour travaillé et il y aura une proratisation en fonction du temps de travail. Il y a 164 agents qui sont susceptibles de bénéficier de ce régime et le coût pour 2012 est évalué à 35 000€.

Mme Defossez demande quels agents sont concernés ou ne sont pas concernés.

M. Pinquet répond que les 164 agents concernés par la possibilité d'accéder aux titres restaurant sont ceux qui ne bénéficient pas d'un repas dans le cadre de leur travail.

M. le Maire donne la parole à Mme Defossez pour la seconde question orale.

Mme Defossez précise que la seconde concerne le logement locatif social. Elle demande un point actualisé sur la situation de la demande de logement social sur Osny : nombre de demandes, nombre de demandes satisfaites, nombre total de demandes en instance et les délais moyens d'attente.

M. le Maire donne la parole à Mme Joachim.

Mme Joachim répond à Mme Defossez qu'actuellement, il y a 1082 demandes de logements pour des personnes qui souhaitent habiter la Ville d'Osny en attente depuis quelques années. Rien que pour le mois de janvier, il y en a 49. Parmi ces 1082 demandeurs il y en a 356 qui habitent Osny, 478 qui habitent les autres communes de la CACP, 122 qui habitent le reste du département du Val d'Oise, 65 les autres départements de l'Île de France, 35 sur l'Eure et l'Oise et 26 pour le reste de la France. En ce qui concerne les attributions, il y en a eu 70 sur la ville pour l'année 2011 dont 5 seulement sur le contingent mairie. Cela veut dire que très peu de gens sur le contingent mairie ont bougé. Sur ces 70 attributions, il y a eu 28 relogements d'habitants Osnysois sur la ville tous contingents confondus et 42 relogements de personnes n'habitant pas la ville. Les types de logements attribués : sur les 70, il y a un F1, 8 F2, 33 F3, 21 F4, et 7 F5 tous bailleurs et contingents confondus. Le total du contingent mairie est de 187 appartements sur 4 bailleurs.

Mme Defossez demande s'il est possible de calculer un délai moyen d'attente.

Mme Joachim donne celui du département qui est de 36 mois environ.

Mme Defossez remercie Mme Joachim.

M. le Maire remercie également Mme Joachim et précise que ces chiffres seront notés dans le compte-rendu. Il remercie ensuite l'assemblée d'avoir participé à cette séance riche de débat et de dialogue et vous donne rendez-vous lors des prochaines commissions et pour le vote des taux qui aura lieu le 23 mars.

La séance est levée à 23h40.

Fait à Osny, le 28 septembre 2012.



Le maire,

Jean-Michel LEVESQUE

